

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-400

Revue de projet de clôture et état des lieux de l'Agenda 21
niortais 2012-2018

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Revue de projet de clôture et état des lieux de
l'Agenda 21 niortais 2012-2018**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis une dizaine d'années, sous deux mandats municipaux successifs, la Ville de Niort a engagé, élaboré, adopté et mis en œuvre une politique ambitieuse de développement durable, traduite par son Agenda 21.

Celui-ci comportait un plan d'actions de grande ampleur structuré autour de 5 orientations stratégiques :

- être solidaire à Niort ;
- cultiver la qualité du cadre de vie ;
- vivre éco-responsable ;
- rendre Niort rayonnante et épanouissante ;
- favoriser l'ouverture et la coopération.

Cette politique a nécessité l'engagement non seulement des élus et des services municipaux mais également celui du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) et d'autres acteurs locaux. Elle a reçu le soutien constant de l'État, tant au niveau du Ministère chargé du développement durable, que localement des services déconcentrés, à savoir la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Poitou-Charentes devenue Nouvelle-Aquitaine) et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Engagée sur un temps long, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en 2011 (Stratégie niortaise de développement durable), en 2012 (plan d'actions de l'Agenda 21), et, à la veille d'une nouvelle orientation autour des Objectifs de Développement Durable, cette politique locale et partenariale nécessitait une revue de projet de clôture et un état des lieux. Elle a été réalisée par les services municipaux, fortement mobilisés dès l'origine sur cette ambition publique, en privilégiant l'autodiagnostic des actions par les pilotes eux-mêmes.

Avec l'objectif d'un état des lieux lucide, sans complaisance, tourné vers l'avenir, ce rapport traduit un niveau d'exigence de la collectivité vis-à-vis d'elle-même qui lui permettra de poursuivre les actions qui ont été engagées mais qui nécessitent d'être renforcées ou amplifiées ; grâce à ce travail préalable, le dispositif à venir sera complété par des actions nouvelles qu'exige une situation planétaire, nationale et locale qui s'est aggravée tant sur le plan climatique qu'au regard de la biodiversité, de la pollution ou des inégalités.

Ce bilan produit par les services met en lumière des avancées, des réussites mais pointe aussi des carences et des évolutions à apporter.

Sur 262 actions, il est notable que 86% d'entre elles sont considérées comme satisfaisantes ou plutôt satisfaisantes par les pilotes d'actions.

L'Agenda 21 niortais qui a bénéficié de la reconnaissance ministérielle Agenda local France, a incontestablement permis à la Ville de progresser en donnant du sens à ses actions, en décloisonnant, en s'interrogeant non seulement sur ses engagements mais également sur ses pratiques, en produisant des diagnostics et des revues de projet stimulant la mise en cohérence et l'efficacité des actions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport de revue de projet de clôture et d'état des lieux de l'Agenda 21 niortais 2012-2018.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



Avec le concours actif de :



niort agglo
Agglomération du Niortais



Et le soutien de l'État



AGENDA 21 NIORTAIS

2012 - 2018



Revue de projet de clôture & État des lieux

Octobre 2019

Rapport produit par la Mission Démarche Développement Durable

Supervisé par le Directeur Général des Services en charge du Pôle Pilotage général

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE REVUE DE PROJET / ÉTAT DES LIEUX	p. 1
<hr/>	
1. Préambule	p. 4
<hr/>	
1.1 L'objet d'analyse.....	p. 4
1.2 Les partis pris.....	p. 4
1.3 Les données collectées.....	p. 5
2. L'état de l'avancement de l'Agenda 21 - Analyse quantitative	p. 6
<hr/>	
2.1 Les constats d'ensemble.....	p. 6
▪ État d'avancement des actions.....	p. 6
▪ Évolution de l'état d'avancement de 2012 à 2018.....	p. 7
▪ Météos du plan d'actions.....	p. 7
2.2 Les constats à l'échelle des finalités du développement durable / orientations.....	p. 8
▪ Actions mises en œuvre ou terminées par orientation.....	p. 8
▪ Météos du plan d'actions par orientation.....	p. 8
3. L'état des lieux de la démarche globale - Analyse qualitative	p. 9
<hr/>	
3.1 Réussites et difficultés rencontrées.....	p.9
▪ Au regard des éléments de la démarche.....	p.9
▪ Au regard des finalités du développement durable.....	p. 17
3.2 Plus-value de la démarche sur l'exercice des missions et sur celle des autres collectivités partenaires – Des externalités positives.....	p.25
3.3 Un questionnaire pour mesurer l'intérêt de la démarche.....	p.26
CONCLUSION ET PERSPECTIVES - Vers la définition d'un nouveau projet territorial de DD de la Ville de Niort autour des Objectifs de Développement Durable – ODD	p. 28
<hr/>	
ANNEXES	p. 32
<hr/>	
Annexe 1 : Organisation de la revue de projet en mode projet.....	p. 33
Annexe 2 : Modèle fiche de collecte.....	p. 34
Annexe 3 : Liste des ajustements du plan d'actions.....	p. 35
Annexe 4 : Bilan du COPART.....	p. 36

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE REVUE DE PROJET / ÉTAT DES LIEUX

L'Agenda 21, une démarche volontaire de développement durable portée par la Ville

La Ville de Niort s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de développement durable, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21.



Il a été déployé, comme cela avait été prévu, sur les années 2012 à 2015. Sa mise en œuvre a démarré début 2012 après le vote, à l'unanimité, de la stratégie en conseil municipal du 16 décembre 2011 et conformément au plan d'actions voté à l'unanimité du conseil municipal le 14 mai 2012.

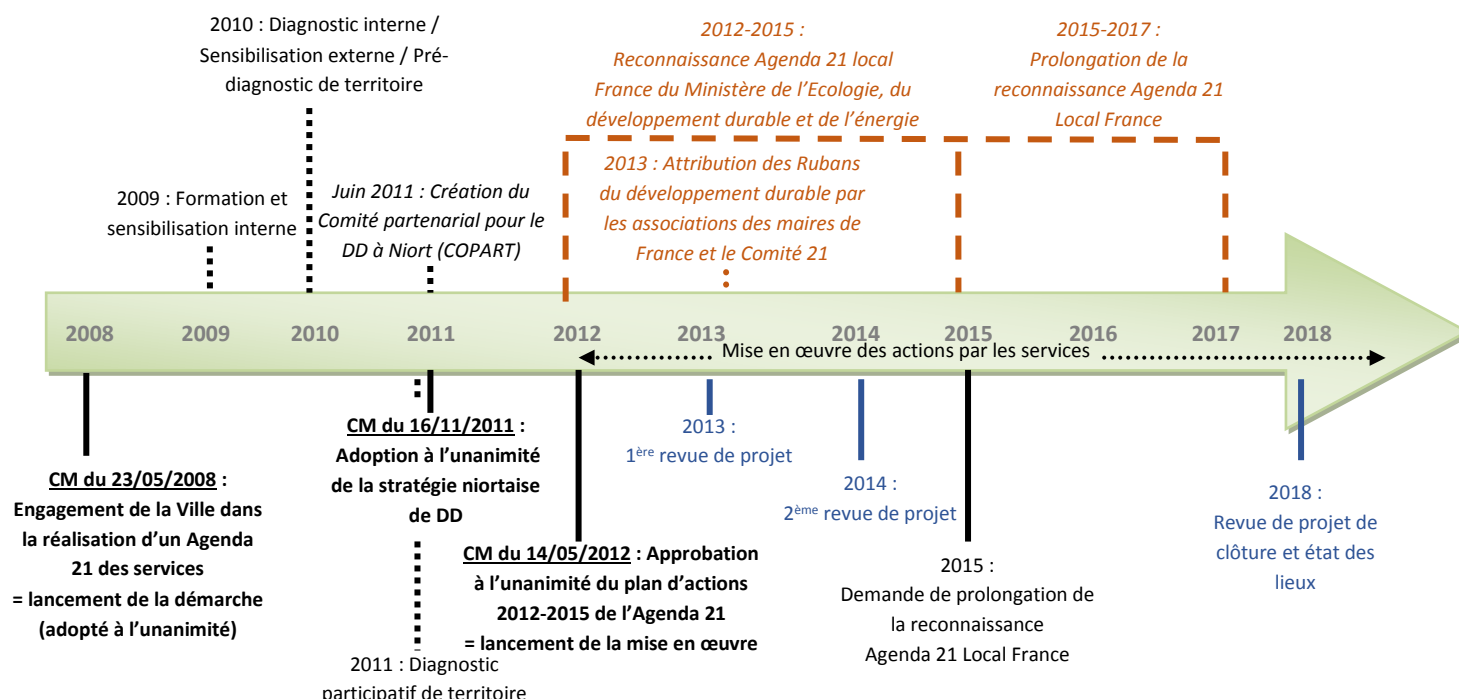
Fruit d'un travail de mobilisation important et d'une volonté forte de mettre en dynamique le territoire ainsi que l'ensemble des politiques publiques, l'Agenda 21 de la Ville de Niort, programmé sur la période 2012-2015, a été reconnu Agenda 21 local France en 2013 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette reconnaissance nationale a permis de valoriser la contribution active des partenaires institutionnels que sont Niort Agglo - la Communauté d'agglomération du niortais, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Niort et le Syndicat des eaux du Vivier (SEV), ainsi que celle des nombreux acteurs (citoyens, entreprises, associations, chambres consulaires, établissements de santé et de formation,...) qui ont apporté leur soutien et leur expertise dans la définition d'une trajectoire en faveur du développement durable du territoire. L'engagement à long terme sur une stratégie qui porte sur tous les champs du développement durable, mobilisant un grand nombre d'acteurs du territoire et générant des actions et des partenariats innovants a également été récompensé par l'obtention en 2013 d'un Ruban du Développement Durable. Appuyé par le Ministère, l'Agenda 21 niortais a été soutenu par la DREAL et la DDT79.



Composé de 261 actions réparties en 27 objectifs stratégiques et 5 orientations, l'Agenda 21 de la Ville de Niort se déploie depuis 2012. Depuis son lancement, deux revues de projet ont permis de faire des états des lieux assez précis de l'avancement des actions et de la démarche globale.

Dans ce cadre, et en vue de soutenir l'élan et les efforts réalisés au quotidien par les agents, les élus mais également l'ensemble des partenaires du territoire, la Ville de Niort a saisi l'opportunité qui lui a été offerte de prolonger de deux années supplémentaires (2016-2017) la reconnaissance de son Agenda 21 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Le temps d'engager une revue de projet 2017 et un état des lieux de la démarche (en cours), de définir et formaliser de nouvelles perspectives pour la suite, en lien avec les objectifs supra et notamment la construction de la feuille de route nationale autour des Objectifs de Développement Durable.

DATES CLÉS DE L'AGENDA 21 NIORTAIS :



Les spécificités de l'Agenda 21 niortais

- Une forte mobilisation des acteurs : notamment lors du diagnostic (interne + externe) - une centaine de pilotes d'actions – la création et le travail du Comité partenarial – COPART (voir p.9).
- Un Agenda 21 territorial : un Agenda 21 participatif en collaboration étroite avec le Centre Communal d'Action Social, le Syndicat des Eaux du Vivier et Niort Agglo qui ont été associés à la démarche. Niort Agglo a été associée à son élaboration en intégrant le COPIL et a porté une trentaine d'actions relevant de ses compétences. Des actions sont portées par d'autres acteurs locaux.
- La stratégie niortaise de développement durable a été adoptée à l'unanimité en Conseil municipal le 16 décembre 2011 et en Conseil communautaire le 23 janvier 2012.
- Un plan d'actions ambitieux (plan opérationnel) : 5 orientations stratégiques répondant aux finalités du DD - 27 objectifs déclinés en sous-objectifs - 262 actions.

Orientations :

- Etre solidaire à Niort
- Cultiver la qualité du cadre de vie
- Vivre éco-responsable
- Rendre Niort rayonnante et épanouissante
- Favoriser l'ouverture et la coopération

L'Agenda 21 niortais aujourd'hui

L'Agenda 21 est aujourd'hui arrivé à échéance même si les actions continuent, pour la plupart, d'être menées par les services et directions.

Aussi, il est nécessaire de mesurer le chemin parcouru pour :

- évaluer où en sont les actions (notamment identifier le pourcentage d'actions mises en œuvre/ planifiées/ terminées) ;
- évaluer globalement ce qu'a permis la démarche ;
- revenir vers les pilotes d'actions ;
- « boucler » le processus de la démarche engagée pour 2012-2015 ;
- donner des pistes et des éléments pour aider à la décision concernant la suite de la démarche globale de développement durable.

L'objectif final est principalement la mise à jour de l'état d'avancement du plan d'actions.

Qu'est-ce que la revue de projet ?

La revue de projet consiste à réaliser l'état d'avancement de l'Agenda 21. L'édition 2018 rend compte de l'état d'avancement du projet global au 31 décembre 2017.

Son originalité réside dans le fait qu'elle mobilise l'ensemble des parties prenantes autour d'un travail collectif de suivi d'un plan d'actions global : les élus, la Direction Générale, les directeurs et les responsables de services ainsi que l'ensemble des pilotes d'actions. Elle œuvre ainsi à l'acquisition d'une culture du suivi des activités, à l'échelle de la collectivité, grâce au dispositif d'accompagnement spécifiquement mis en place et au logiciel utilisé.

Elle constitue un outil de pilotage précieux pour les élus et la Direction générale puisqu'elle englobe l'ensemble des activités et qu'elle questionne la façon de conduire l'action municipale au regard du développement durable.

La revue de projet s'inscrit dans un contexte territorial en pleine mutation avec des contraintes budgétaires qu'il faut prendre en compte. Elle doit permettre d'éclairer l'équipe municipale pour la définition du nouveau projet territorial de développement durable de la Ville de Niort autour des Objectifs de Développement Durables – ODD qui va être mené en 2019.

Les objectifs de la revue de projet sont principalement de veiller au respect des orientations générales du projet ainsi qu'au respect de la mise en œuvre du plan d'actions.

Effets attendus

Au-delà des résultats directs attendus, la revue de projet doit permettre de produire les effets suivants :

- Une connaissance commune de l'état d'avancement du projet et des actions concrètes qui en découlent ;
- Un recentrage du projet global sur des priorités par des arbitrages concertés ;
- Un apport de données pour le rapport de développement durable.

Participation des directions

La participation fait partie intégrante du projet niortais de l'Agenda 21 qu'elle soit interne ou externe. Elle a été intégrée dès le démarrage en mobilisant l'ensemble des services, les partenaires et les habitants dans la phase de diagnostic, dans l'étude de faisabilité et dans l'élaboration du plan d'actions. Les revues de projet ont été conduites avec le même état d'esprit en interrogeant les pilotes d'actions.

Remarque méthodologique : le caractère évaluatif de cette démarche

S'il s'agit bien d'une démarche d'évaluation d'un dispositif, il n'a pas été recherché la mesure d'un impact des actions sur le territoire ou les habitants, encore moins d'une mesure de l'efficacité.

L'intérêt évaluatif de cette démarche réside dans la mesure d'efficacité (fait / pas fait) avec la volonté d'apprécier quantitativement le degré de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

1 PRÉAMBULE

1.1 L'OBJET D'ANALYSE : LE PLAN D'ACTION ET SON PILOTAGE

Le plan d'actions et ses évolutions

Le plan d'actions de l'Agenda 21 est structuré autour de 5 orientations, de 27 objectifs stratégiques, de 76 objectifs opérationnels et de 262 actions.

Depuis son adoption en conseil municipal, le plan d'actions initial a été légèrement modifié afin de s'adapter plus finement au pilotage des actions par les pilotes. Certaines actions ont été fusionnées. D'autres ont été scindées. Le titre de certaines actions a été revu pour mieux préciser le contenu de ces dernières. Initialement composé de 261 actions, l'Agenda 21 comporte désormais 262 actions.

Le plan d'actions n'a pas été réajusté depuis la revue de projet de 2014. La liste des ajustements réalisés ainsi que le plan d'action mis à jour se trouvent annexés au rapport (Annexes 2 et 3).

La répartition du pilotage des actions

Un pilote est chargé d'une ou plusieurs actions. Une action est rattachée à un seul objectif opérationnel, un seul objectif stratégique et une seule orientation. Les actions d'un même pilote peuvent dépendre d'objectifs opérationnels et stratégiques différents.

Répartition des pilotes par organisme :

Organisme pilote	Nombre d'actions
Ville de Niort	215
Organismes extérieurs dont :	47
Niort Agglo	34
Chambre métiers	1
Hôpital	1
Inspection Académique	1
Parc du marais Poitevin	1
Syndicat des Eaux du Vivier	7
Autres	2
Total	262

La Direction de la communication externe commune à la Ville de Niort et à Niort Agglo dépendant désormais de la Direction générale des services de Niort Agglo, les 6 actions qui en relevaient sont désormais pilotées par Niort Agglo.

1.2 LES PARTIS PRIS

La revue de projet 2018 est une revue de projet simplifiée par rapport aux précédentes. Cet état de fait relève de plusieurs paramètres :

- un pilotage resserré du fait des réorganisations et l'absence d'une équipe projet ;
- une forte sollicitation des directions et services de façon générale ;
- l'échéance programmée de l'Agenda 21.

Un recentrage des éléments de la collecte

La collecte pour la revue de projet 2018 a été simplifiée quant aux contenus. Elle a été recentrée sur :

- l'état d'avancement de l'action (les 7 états initiaux ont été regroupés en 4 catégories)
- la météo de l'action
- la tendance par rapport à la précédente revue de projet
- les réalisations – ce qui a été fait
- les prochaines étapes – ce qu'il reste à faire
- indicateurs définis pour l'action ou autre indicateur plus pertinent et/ou disponible

En outre, pour chaque action, il a été demandé de préciser si l'action relevait d'une obligation réglementaire et s'il était conseillé de poursuivre l'action.

Plusieurs éléments auparavant complétés n'ont pas été demandés :

- Dans l'état général : les difficultés rencontrées et risques potentiels et les recommandations.
- Les éléments relatifs à la conduite du projet

Afin de pouvoir disposer d'une lecture globale de l'organisation de la conduite du projet et de vérifier son adéquation avec les principes de développement durable, les revues de projet 2013 et 2014 s'étaient appuyées sur 11 critères d'analyse mis en œuvre habituellement dans les méthodes de conduite de projets : Pilotage et stratégie – Communication - Conseil et accompagnement – Etudes - Gestion administrative et financière - Management et coordination - Partenariat externe – Participation – Ressources – Suivi – Evaluation.

Le passage en revue de ces critères d'analyse, action par action puis à l'échelle d'un thème et enfin de manière transversale au niveau de l'ensemble du plan d'actions, avaient permis de cerner des difficultés spécifiques ou généralisées et d'émettre des pistes d'amélioration à expérimenter pour la suite du projet.

- Le respect du planning.

Une méthode de collecte simplifiée pour les pilotes d'actions et une entrée par directions

Pour les revues de projet 2013 et 2014, les pilotes d'actions saisissaient directement les données relatives aux actions qu'ils avaient en charge sur le logiciel SEVALPRO (outil de suivi de l'Agenda 21). Des formations et un accompagnement spécifique par une équipe projet étaient alors nécessaires pour mener à bien la collecte.

Les moyens humains mobilisables pour l'accompagnement du suivi, le renouvellement important des pilotes d'actions compte-tenu des départs/arrivées d'agents et les mobilités internes, la perception assez négative de l'outil (peu intuitif surtout si rarement pratiqué), etc... ont conduit à ne pas retenir la saisie directe par les pilotes d'actions.

Aussi, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Envoi aux directions (pour l'interne) de tableaux Excel récapitulatifs et simplifiés pour une saisie facilitée ;
- Pour l'interne, une rencontre pour éclaircir/préciser certains points si nécessaire ;
- la reprise dans le logiciel SEVALPRO des informations transmises par la Mission Démarche Développement Durable.

1.3 LES DONNÉES COLLECTÉES EN QUELQUES CHIFFRES

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions complétées	Non renseignées lors revue projet de clôture
Interne	219	213	6
Externe	47	36	11
Total	266	249	17

Malgré un nombre important d'actions, près de **94 %** des actions ont réellement été suivies

2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21

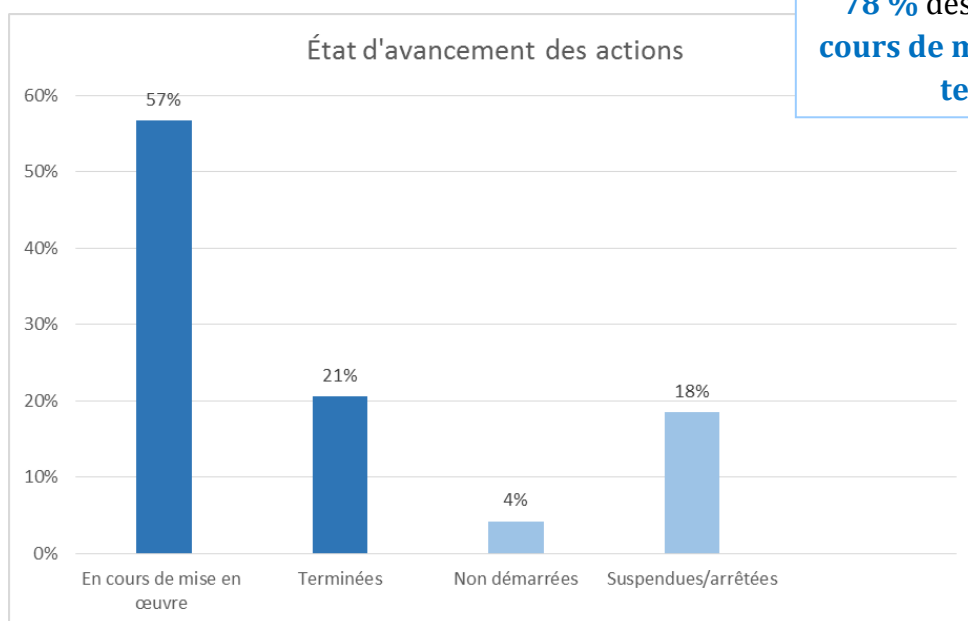
ANALYSE QUANTITATIVE

2.1 LES CONSTATS D'ENSEMBLE

2.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

4 états d'avancement ont été définis :

- Action non démarrée (en phase d'étude / programmée / planifiée)
- Action en cours de mise en œuvre
- Action terminée
- Action suspendue ou arrêtée



78 % des actions sont en cours de mise en œuvre ou terminées

Etude de 238 actions¹

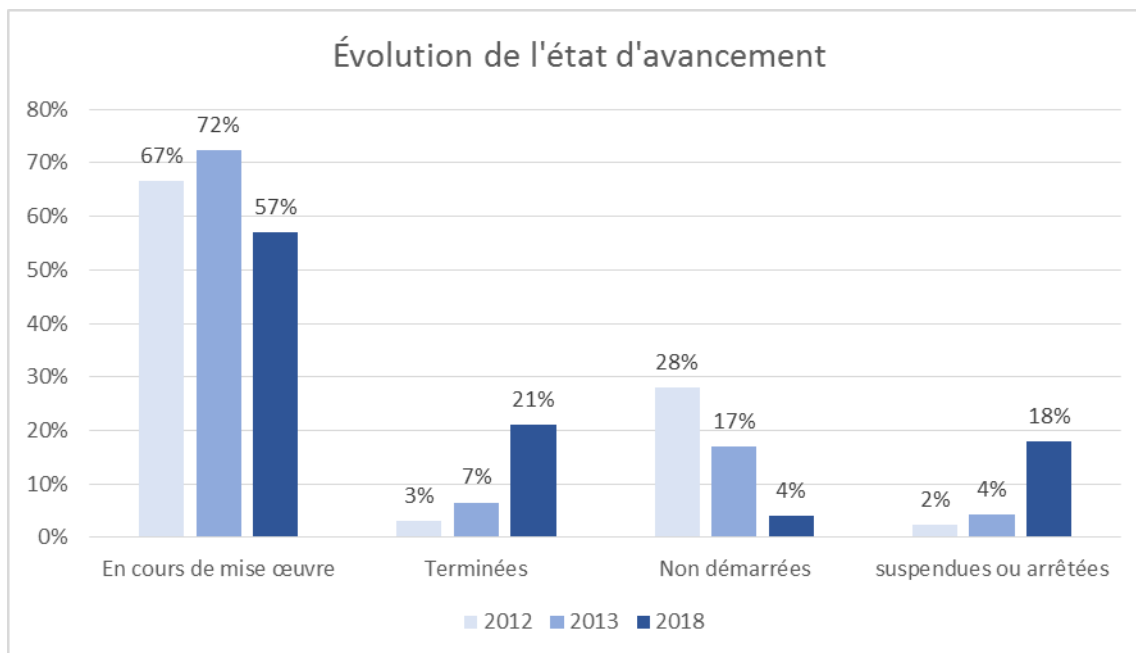
On constate un bilan très positif sur le taux d'enclenchement des actions grâce à une forte mobilisation des services dans leur mise en œuvre.

Il est à noter que les actions en cours de mise en œuvre sont plus leur grande majorité des actions pérennes et qui n'ont par conséquent pas vocation à se terminer.

On note, depuis la dernière Revue de projet (2014), une augmentation du nombre d'actions suspendues ou arrêtées. Le pourcentage est en effet passé de 4% à 14%. Cette augmentation est notamment liée à la re-priorisation des actions consécutive au changement de l'équipe municipale en mars 2014, cette dernière ayant réinterrogé certaines actions dans un contexte financier plus tendu, tandis que des actions nouvelles non prévues à l'Agenda 21 ont été conduites comme en témoignent les rapports de développement durable des années 2015, 2016, 2017 et 2018.

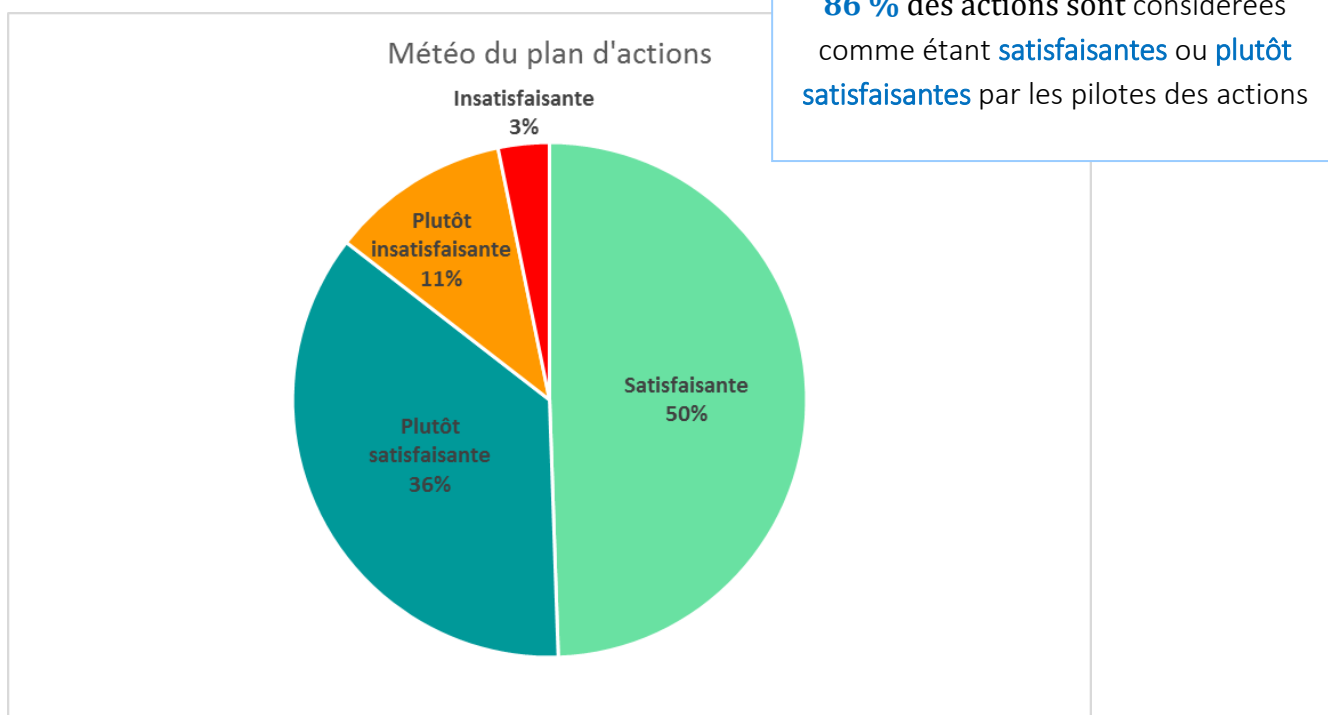
¹ Ne sont pas comptabilisées les actions non renseignées et les actions supprimées suite aux revues de projets précédentes

2.1.2 ÉVOLUTION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE 2012 A 2018



Etude de 260 actions en 2012 et 2013 et de 238 en 2018

2.1.3 MÉTÉOS DU PLAN D' ACTIONS

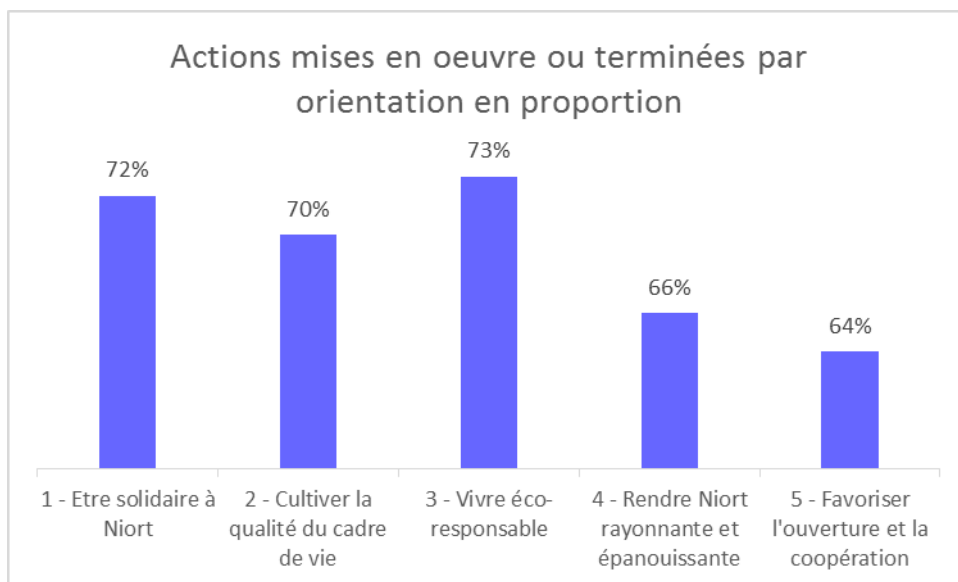


Etude de 186 actions²

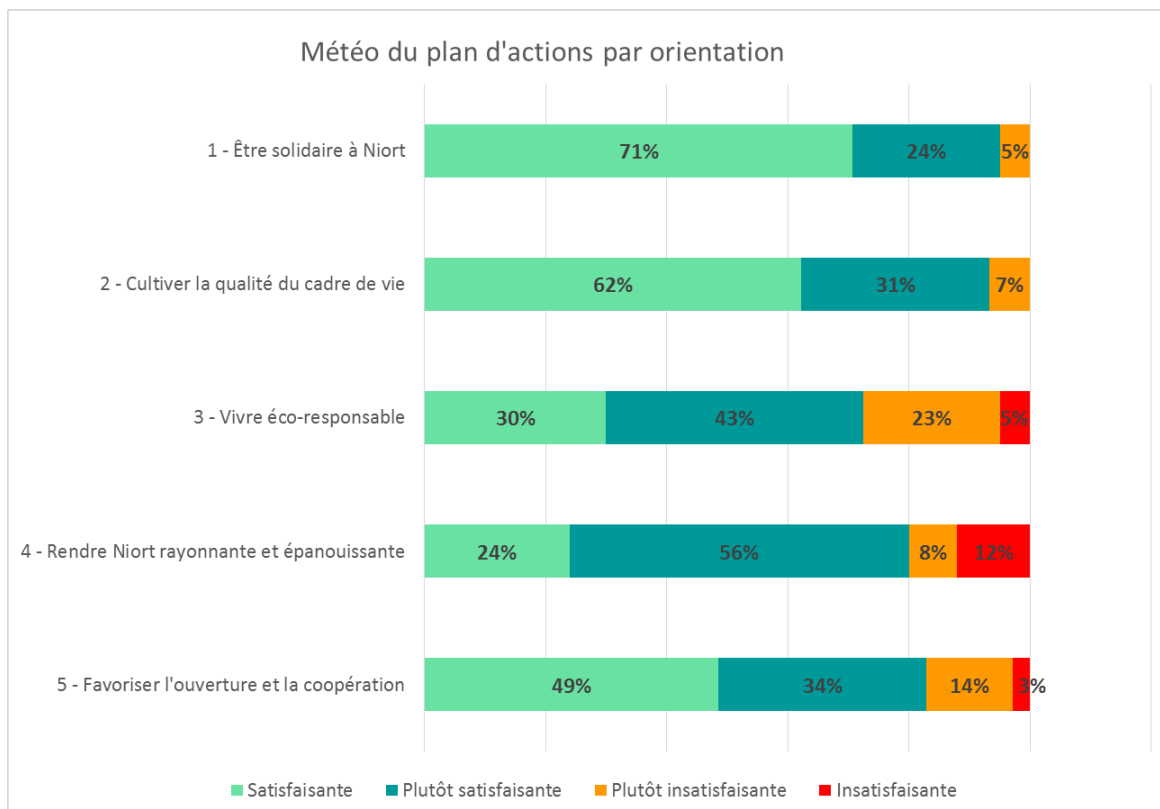
² Ne sont pas comptabilisées les actions non renseignées et les actions supprimées lors des revues précédentes. Ne sont pas prises en compte non plus les actions suspendues ou arrêtées car aucune météo n'est indiquées pour celles-ci.

2.2 LES CONSTATS A L'ÉCHELLE DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / ORIENTATIONS

2.2.1 ACTIONS MISES EN ŒUVRE OU TERMINÉES PAR ORIENTATION



2.2.2 MÉTÉO DU PLAN D' ACTIONS PAR ORIENTATION



3 L'ÉTAT DES LIEUX DE LA DÉMARCHE GLOBALE

ANALYSE QUALITATIVE

L'Agenda 21, à travers la mise en œuvre des actions, a abouti à des résultats significatifs et concrets, que ce soit en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection des ressources naturelles ou encore de mieux-vivre ensemble. Les revues de projets n'omettent cependant pas un certain nombre de points nécessitant des améliorations et le déploiement d'efforts complémentaires. La présente partie a pour objectif de mettre en avant les grandes tendances globales qui sont illustrées, sans exhaustivité, par des exemples d'actions issues du plan d'actions de l'Agenda 21.

Légende pour la lecture des exemples d'actions :

☑ Action considérée comme réussie

☒ Action ayant rencontré des difficultés

■ Action considérée comme satisfaisante

■ Action considérée comme plutôt insatisfaisante

■ Action considérée comme plutôt satisfaisante

□ Action non renseignée

3.1 RÉUSSITES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de Niort, répondant aux principes et finalités du développement durable définis dans le cadre de référence, a permis de mettre en perspective un certain nombre de réussites et de difficultés.

3.1.1 AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE

Participation et mobilisation des acteurs

- Le Comité Partenarial pour le développement durable du Niortais (COPART)



Action 5.2.1.a - Animation d'un **Comité partenarial dédié au développement durable** à Niort dans une logique de partage d'expériences et de co-production d'outils

La mobilisation des acteurs du territoire, et notamment les relations et collaborations tissées avec les partenaires extérieurs via le COPART, font partie des réussites de la démarche.

La mobilisation autour de l'Agenda 21 et la volonté de travailler ensemble ont ainsi permis de créer cette instance unique de dialogue et de projets à l'échelle du territoire. Ce réseau fédère des acteurs socio-économiques, et notamment des grands employeurs publics et privés du territoire (mutuelles, entreprises, associations, chambres consulaires, services de l'Etat, établissements de santé et de formation), participant collectivement et de manière coordonnée à un développement durable de la Ville de Niort et de son agglomération.

De 19 signataires à sa création en 2011, le COPART compte aujourd'hui une trentaine de partenaires qui partagent leurs réflexions et leurs expériences et déploient des projets communs autour de la mobilité, des achats durables, de la biodiversité, de la gestion des déchets, de l'énergie...



Le partenariat public-privé engagé autour de ces thématiques a permis la réalisation d'actions concrètes menées au sein du COPART, véritable laboratoire de coopération horizontale :

- Création d'un référentiel d'achat durable pour la famille d'achat impressions / reprographie ;
- Organisation d'une opération « Tous au boulot à vélo » pour sensibiliser les salariés aux déplacements domicile-travail et professionnels en vélo ;
- Participation au Challenge de la Mobilité (relai essentiel sur le territoire grâce à l'impulsion du Défi vélo) ;
- Création d'espaces dédiés sur des plateformes de covoiturage ;
- Participation aux ateliers du Plan Climat Air Energie Territorial porté par Niort Agglo ;
- Sensibilisation et enrichissement de la démarche autour des plans de mobilité.

Le COPART apparaît comme une réalisation particulièrement notable liée à la mise en œuvre de l'Agenda 21. Il constitue en effet un exemple concret de ce que la démarche globale a apporté à la collectivité et au territoire en élargissant la sphère d'influence de l'organisation.

Il est important de rappeler que le COPART est une instance originale (de par sa création et sa composition : institutions, acteurs économiques et associatifs) qui a été reconnue :

- dans le cadre de la reconnaissance « Agenda 21 Local France » attribuée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (aujourd'hui Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) en 2012 ;
- lors de l'attribution des « Rubans du développement durable » (2013) à l'initiative de Dexia Crédit Local, en partenariat avec le Comité 21, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France ;
- lors de formations ou d'ateliers comme ceux organisés par le Comité 21 (premier réseau national des acteurs du DD), ou dernièrement à l'occasion du Tour de France des ODD à Angoulême.

Afin d'abonder l'état des lieux de l'Agenda 21 niortais, il a donc naturellement été souhaité d'associer le COPART au bilan global. Un questionnaire et un temps participatif d'auto-évaluation ont permis de mesurer la satisfaction des membres, la valeur ajoutée, l'efficacité et l'efficience de l'instance pour les partenaires. Ce temps a également été une opportunité pour s'interroger sur l'instance, son fonctionnement et ses finalités.

➡ Les partenaires sont globalement satisfaits du COPART, que ce soit au regard de ce que le COPART peut apporter à leur structure/organisation ou de leur pratique professionnelle. Selon le questionnaire, 70% affirment que le COPART répond à leurs attentes. Le bilan détaillé est joint en annexe.

▪ Réseaux et dispositifs liés au développement durable



Action 5.2.1.b - Inscription de la Ville, des partenaires et des acteurs du territoire dans les **réseaux et les dispositifs nationaux et internationaux** dédiés au développement durable

Afin de rester en veille et performante sur le développement durable, la Ville de Niort s'est inscrite dans les réseaux et dispositifs dédiés au DD. Autres objectifs : identifier la Ville de Niort et ses partenaires comme des acteurs dynamiques, valoriser les actions menées localement, développer les coopérations.

Par exemple, la Ville de Niort participe aux travaux du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), échange régulièrement avec la DREAL, et adhère au Comité 21, le plus grand réseau national des acteurs du développement durable.

▪ La mobilisation des habitants

La mobilisation des habitants, quant à elle, s'effectue à travers les animations organisées tout au long de l'année sur le territoire. Ainsi, la Ville de Niort et la CAN définissent chaque année un programme de manifestations pour les semaines thématiques (développement durable, mobilité, énergie) et communiquent régulièrement sur les enjeux du développement durable via les supports existants (magazines et sites internet notamment).



Action 5.3.2.a - Coproduction d'un **événement festif annuel**, accessible à tous et participatif sur le développement durable

Chaque année depuis 2013, la Ville de Niort organise un événement pour la Semaine Européenne du Développement Durable. Il s'inscrit dans un appel à projets « Semaine DD » lancé depuis deux ans par Niort Agglo. Même si ces événements enregistrent une bonne fréquentation, la principale difficulté reste la capacité à toucher et mobiliser des publics non avertis, notamment des habitants davantage éloignés de ces problématiques.



Action 5.2.4.d - Animation d'une **instance citoyenne de suivi de l'Agenda 21** et de coproduction d'actions de développement durable

Au-delà d'événements mobilisateurs et co-construits avec les acteurs du territoire, l'instance citoyenne de suivi de l'Agenda 21 n'a pas été créée. L'objectif de cette action était de permettre aux citoyens de s'exprimer et de collaborer aux évolutions de l'Agenda 21, d'y inscrire des projets et d'établir un relai entre l'Agenda 21 et les conseils de quartiers.

Stratégie d'amélioration continue



Action 5.4.4.b - Mobilisation des agents dans le cadre du **suivi de l'Agenda 21**

Par ailleurs, une des difficultés inhérentes aux Agenda 21 réside dans leur opérationnalité : en effet, traduit par une programmation de 262 actions touchant toutes les compétences de la Ville de Niort et de la CAN, l'Agenda 21 ne peut malgré tout prétendre être exhaustif. Ainsi, des problématiques de périmètre et d'articulation avec les politiques sectorielles ont été rencontrées, produisant de la complexité dans le pilotage mais également dans l'évaluation de l'Agenda 21.

L'amélioration continue de l'Agenda 21 de Ville de Niort a notamment trouvé sa traduction dans le recours en 2013 au logiciel SEVALPRO. Ce dernier a notamment permis la réalisation de deux revues de projet (2013 et 2014) sur la totalité des actions de l'Agenda 21 de la Ville de Niort, mobilisant l'ensemble des contributeurs internes et externes, et s'appuyant sur la création de « fiches météo » pour suivre l'avancement des actions (état d'avancement et renseignement des indicateurs), mais également cibler les difficultés (techniques, financières, juridiques, managériales,...) rencontrées par les pilotes. La méthodologie déployée a été salutaire à travers le dialogue qui s'est engagé avec les parties prenantes, et les résultats qui ont permis d'apporter la vue globale et aérienne nécessaire pour apprécier l'avancement de la démarche. En revanche, le dispositif de suivi évaluation à travers les revues de projet, notamment au vu du plan d'actions très conséquent, a nécessité des moyens humains importants pour mobiliser les services et les partenaires (entretiens, accompagnement dans la rédaction des fiches) ainsi que pour réaliser l'analyse et la synthèse. C'est pourquoi, avec une baisse progressive de ces moyens humains passée la phase de lancement, l'animation de l'Agenda 21 et la réalisation des revues de projet, très chronophage, ont nettement ralenti. Il peut également être noté un suivi hétérogène du pilotage des actions par les services/directions suite à des mobilités internes, les actions n'étant pas automatiquement ré-attribuées.

FOCUS :

► La stratégie d'amélioration continue a également été renforcée grâce aux apports et à la prise en compte des recommandations adressées lors de la reconnaissance Agenda 21 Local France par le Ministère.

- ✓ Renforcement du volet Économique (principale compétence de Niort Agglo)

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ancrée sur le territoire



4.2.1.a - Création d'une **Maison de l'Économie Sociale et Solidaire**

Fort de la présence de nombreuses coopératives agricoles, de SCOP, d'associations, de groupements d'employeurs et des sièges sociaux des mutuelles, Niort s'est affirmée ces dernières années comme capitale de l'ESS en accueillant, dès 2014, le Salon National de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet événement majeur vient renforcer une politique dédiée au soutien de l'ESS sur le territoire niortais, qui se traduit notamment par la création de la Maison de l'ESS, l'ESSentiel, qui a ouvert ses portes en septembre 2014. Elle vise à favoriser les échanges entre les structures en associant l'ensemble des acteurs économiques du territoire, à travers un hôtel d'entreprises, une pépinière d'entreprises et des services.



La structuration d'une véritable filière numérique

En 2013, la Communauté d'Agglomération du Niortais a créé Niort Numéric, un événement annuel qui rassemble tous les acteurs de la filière et met en évidence cette dynamique niortaise, largement impulsée par l'activité des mutuelles d'assurance.

La CAN compte sur son territoire environ 120 sociétés du numérique et plus de 2000 emplois directs liés aux métiers de l'informatique. Le rôle de la collectivité est de mettre en relation les différents acteurs de la filière (entreprises, professionnels, étudiants, institutions). Pour créer cette dynamique, elle travaille avec de nombreux partenaires, dont le SPN (Réseau des professionnels du numérique en Poitou-Charentes) chargé de structurer la filière au niveau régional et de développer l'intégration des nouvelles technologies dans les entreprises, tous secteurs confondus. La CAN s'associe également au Comité de bassin d'emploi du Niortais (CBE) pour mettre en valeur l'emploi et la formation nécessaire au développement des entreprises locales de services numériques.

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la MAIF, la MACIF, la MAAF, IMA, Groupama Centre Atlantique et le MEDEF des Deux-Sèvres ont créé l'association Niort Tech. Cette association a pour but d'inspirer les solutions de demain dans le domaine de l'assurance. Des réalisations concrètes sont désormais visibles. Ce dynamisme est le résultat du choix communautaire de faire de la filière numérique, au regard de la tertiarisation de l'économie niortaise, une des priorités en matière de développement économique.

Les clauses sociales au cœur des marchés publics



1.5.0.a - Développement des **clauses sociales** dans tous les **marchés publics** passés par la Ville

Par ailleurs, fortes de l'expérience positive et significative menée dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et Sociale, la Ville de Niort et Niort Agglo ont décidé de créer en 2015 une cellule mutualisée d'appui au développement et au suivi des clauses sociales d'insertion au sein de leurs marchés publics, mais également d'autres donneurs d'ordre que sont l'OPH Habitat Sud Deux-Sèvres, la Société Immobilière Atlantique Aménagement et la SEMIE. C'est l'ensemble des donneurs d'ordre publics d'un territoire qui permet une dynamique économique aujourd'hui. Le contexte étant favorable pour construire une organisation collective en

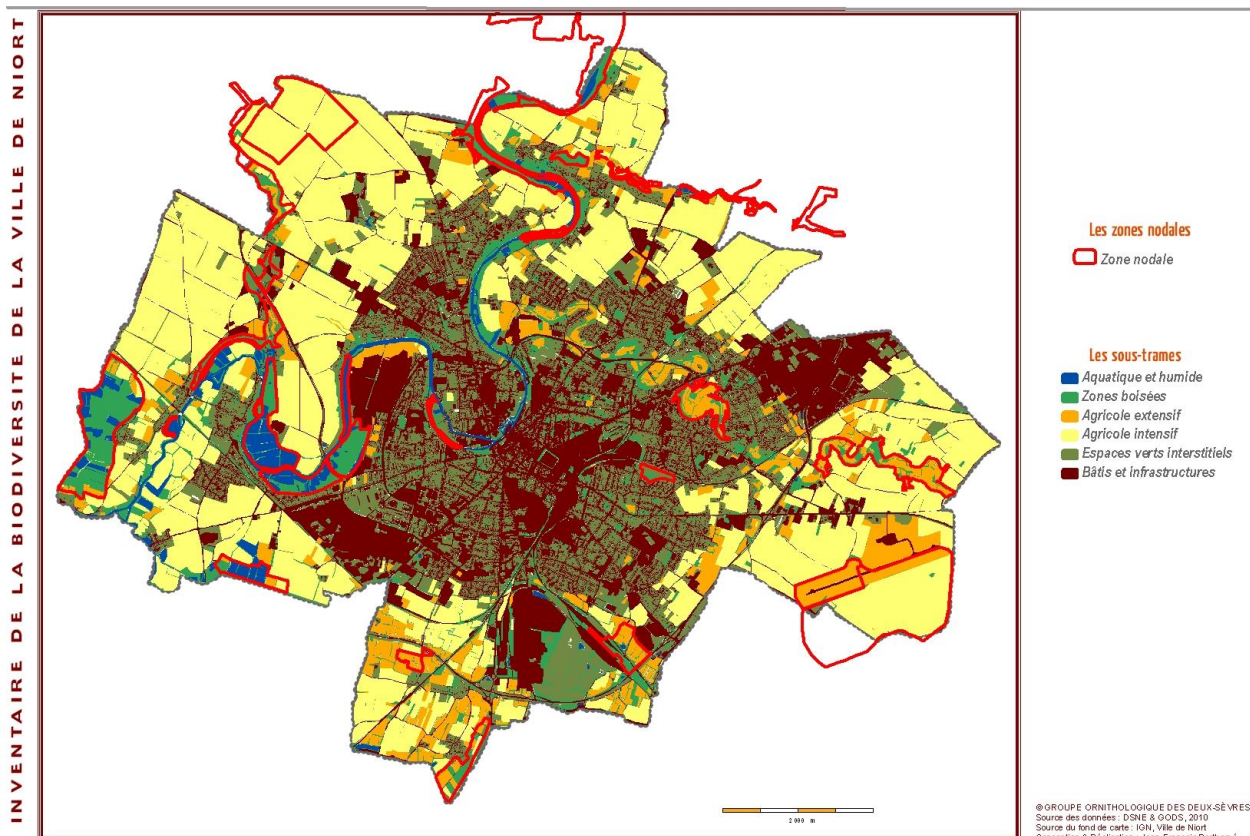
s'appuyant sur l'expérience de la Ville de Niort, l'expérimentation menée depuis 2016 d'une cellule d'appui commune à la Ville de Niort et à Niort Agglo, a donné lieu à une délibération de prestation dédiée à l'ingénierie des clauses d'insertion entre les deux collectivités. Adoptée en Conseil d'Agglomération le 14 décembre 2015, elle a été reconduite par délibération du 6 mars 2017. L'expérimentation de la cellule d'appui menée depuis 2016 montrant un résultat très favorable, avec un net développement des clauses d'insertion, un guichet unique des clauses d'insertion au sein de Niort Agglo à compter du 1er juillet 2018 a donc été créé au bénéfice des donneurs d'ordres du territoire.

- ✓ Traduction dans le PLU des engagements en matière de développement durable

2.2.1.b - Mise en œuvre du plan d'actions de la biodiversité (Trame Verte et Bleue)

La ville de Niort s'est lancée dans la révision de son PLU au début de l'année 2011. La municipalité a alors décidé de profiter de cette occasion pour traduire cartographiquement la Trame bleue communale dans le PLU. Pour cela, elle a choisi de préciser la Trame bleue par un inventaire des zones humides et de définir des zonages et des prescriptions réglementaires afin d'assurer la fonctionnalité de la Trame bleue communale (libre circulation des espèces, qualité des milieux) afin de garantir la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans tout projet d'aménagement et d'urbanisation. L'inventaire des zones humides est annexé au PLU.

TRAME VERTE ET BLEUE : LA TVB



En 2010 et 2011, l'inventaire de la biodiversité communale (milieux et espèces) a été réalisé. Cela a permis d'identifier et de cartographier les Trames verte et bleue communales. Pour ce qui relève de la Trame bleue, cela concerne les réservoirs de biodiversité, les corridors aquatiques et humides mais également les discontinuités écologiques/points de conflit de la sous-trame aquatique et humide (c'est-à-dire le caractère franchissable ou non des ouvrages hydrauliques pour les espèces migratrices).

En 2013, la ville a précisé la Trame bleue préalablement identifiée par un inventaire des zones humides selon la méthodologie validée par la Commission en charge de l'élaboration du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin : pré localisation des zones humides sur la base d'un logiciel cartographique utilisant des données topographiques ; constitution d'un groupe d'acteurs ; concertation avec les agriculteurs ; étude de terrain basée sur l'identification

de la végétation typique des zones humides et de relevés pédologiques ; présentation publique des résultats ouverts à modification/rectification ; validation par le groupe d'acteurs, le comité technique, le conseil municipal et la Commission Locale de l'Eau.

Le zonage du PLU a ensuite été défini en vue de la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors associés, tout en prenant en compte la Trame bleue et l'inventaire des zones humides dans le PADD.

Enfin, ont été définies des prescriptions d'aménagement en vue du rétablissement des continuités et des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides.

L'inventaire de la biodiversité communale a donc permis à la collectivité de disposer d'un socle de connaissances nécessaires à la définition de politiques et actions de prise en compte et de préservation de la biodiversité. Les paysages et le patrimoine naturel sont ainsi mieux protégés, notamment par l'intégration du volet opérationnel de la Trame verte et bleue (TVB) dans le PLU de la Ville de Niort (2016) : inconstructibilité sur les réservoirs de biodiversité et meilleure gestion de la ressource en eau.

Par ailleurs, l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a permis d'étendre la protection patrimoniale, de protéger le patrimoine hydraulique et industriel, d'intégrer les dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables, d'économies d'énergie et de prise en compte de la TVB. Il a également intégré les problématiques d'îlots de chaleur Urbains.

Depuis le 1er décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais a la compétence PLU. Les 40 communes de l'Agglomération se sont engagées dans l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et d'un Plan local d'urbanisme intercommunal - déplacements (PLUI-D) (échéance : 2020).

✓ Renforcement de l'articulation Agenda 21 / Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

✓ 3.1.1.a - Elaboration et suivi du **plan climat énergie territorial**

Le PCET a été voté le 1er juillet 2013 et le plan d'actions couvre les années 2013-2017. Le PCET a constitué le volet énergie climat de l'Agenda 21. Il s'est donc emboîté dans la démarche globale et les actions du plan climat sont venues enrichir le plan d'actions de l'Agenda 21 et a permis de compléter le diagnostic initial avec des éléments qualitatifs et quantitatifs plus précis. Le PCET a contribué à l'orientation « Vivre éco-responsable » de l'Agenda 21. L'élaboration d'un PCET est d'ailleurs une action de cet axe. 51 actions du PCET (sur 96 actions) sont communes ou très reliées à des actions de l'Agenda 21, et s'appuient sur le même outil d'évaluation et de suivi des projets (logiciel SEVALPRO).

Par ailleurs, des actions des PCET sont venues contribuer à d'autres orientations de l'Agenda 21. Ainsi, l'étude sur les îlots de chaleur urbains menée en 2015 (dans le volet adaptation du PCET) a globalement contribué à l'orientation qualité du cadre de vie et aux objectifs suivants : « contribuer à un aménagement durable du territoire/ favoriser la biodiversité/ développer un patrimoine bâti et non bâti durable/ développer la prévention des risques ». Elle a également contribué à un objectif plus global de santé publique.

Le PCET, qui devait être remis à jour et évalué tous les 5 ans, ne l'a pas été en tant que tel, si ce n'est sous le prisme de Cit'ergie. L'élaboration du PCET a été menée dans le



cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label Européen, European Energy Award (EEA), promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Engagée en 2011, cette démarche est le gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement. En novembre 2013, le premier niveau de reconnaissance de ce label, le niveau Cap Cit'ergie, a été décerné à la Ville de Niort pour une durée de 4 ans. La Commission nationale du Label Cit'ergie, qui s'est réunie le 20 juin 2018, a accordé le Label Cit'ergie à la Ville de Niort, pour la qualité de sa politique générale en matière d'énergie et de climat. Sur un total de 401,3 points possibles pour la Collectivité, Niort a atteint 220,8 points, soit 55,01 % de son potentiel, ce qui montre sa progression, qui dépasse les objectifs fixés quatre ans auparavant.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est en cours d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET.

- ✓ Consolidation des initiatives en faveur de la mobilisation des jeunes



1.7.0.a - Association des **adolescents et des jeunes** à la **vie citoyenne**

La Communauté d'Agglomération du Niortais a mis en place avec le soutien de l'association Unis-Cité, 56 jeunes en service civique (soit 7 promotions de huit jeunes), âgés de 18 à 25 ans et issus de tous milieux et origines scolaires, se succèdent depuis 2012 pour accompagner les habitants de Niort et de l'agglomération dans l'utilisation et la promotion du réseau de bus. D'une durée comprise entre 6 et 9 mois, leur mission les conduit notamment à sensibiliser les enfants des centres socio-culturels mais également les scolaires (classes de CM2) aux enjeux environnementaux liés au transport, ainsi qu'aux règles de sécurité et de civisme à adopter dans les transports en commun.

Une action similaire est également menée sur la thématique de la valorisation et du tri des déchets : en effet, au titre de la politique de prévention des déchets de l'agglomération du Niortais, entre 30 et 40 animations sont réalisées par les ambassadrices du tri et le maître composteur chaque année auprès des scolaires (500 à 700 élèves sensibilisés par an) pour les sensibiliser aux modes de production et de consommation responsables, de la réduction des déchets à la source jusqu'à leur valorisation.

Un programme d'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable pour le public scolaire a été conduit ainsi que des animations dans le cadre du périscolaire grâce à deux éco-animateurs qui interviennent au sein des établissements scolaires et des centres de loisirs, en pleine nature et en cœur de ville. Sur l'année scolaire 2016-2017, 129 animations scolaires ont été menées pour 1910 enfants sensibilisés (soit 44% des enfants scolarisés).

Un certain nombre d'initiatives en faveur de la mobilisation des jeunes ont également pu être menées en collaboration avec l'université vis à vis des étudiants du Pôle Universitaire Niortais, mais aussi avec les clubs sportifs et le réseau des Centres sociaux et culturels du territoire.

- ✓ Développement d'un partenariat plus important avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR)

La stratégie niortaise pour la biodiversité et le Plan d'actions Biodiversité 2013-2017 prennent tout leur sens au regard de la charte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, PNR dont fait partie la Ville de Niort. A cet égard, la Ville de Niort est la seule ville de plus de 50 000 habitants bénéficiant de ce classement sur la totalité de son territoire. Ainsi, les actions du Plan d'actions sont mises en lien avec les objectifs de la charte afin de s'assurer de la cohérence et de la synergie des actions de préservation et favorisation de la biodiversité au niveau communal avec les enjeux et l'identité du territoire du PNR Marais poitevin.

En lien avec le PNR, un Règlement Local de Publicité (RLP), adopté en 2016, est mis en œuvre par la Ville de Niort. Il comporte une zone de publicité restreinte pour respecter les obligations inhérentes à la Charte du Parc.

- ✓ Participation renforcée aux réseaux régionaux et nationaux pour partager l'expérience acquise

La signature en 2015 d'une déclaration métropolitaine de partenariat entre les Communautés d'Agglomération du Niortais, de La Rochelle et de Rochefort, ainsi que les Communautés de communes voisines, mais également le développement d'un réseau plus informel avec l'agglomération de Bressuire et l'ensemble des communautés de communes du Département, favorisera le partage d'expériences et l'enrichissement des politiques publiques et des stratégies territoriales intégrant le développement durable comme objectif et levier d'actions, dans un espace métropolitain de près de 450 000 habitants entre Nantes et Bordeaux.

En matière de développement durable, comme cela a été précisé plus haut, la Ville de Niort a participé à la première étape du Tour de France des ODD, participe activement aux travaux et ateliers proposés par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire autour de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable, échange régulièrement avec la DREAL, et adhère au Comité 21, le plus grand réseau national des acteurs du développement durable.

Transversalité des approches

La transversalité des approches a trouvé une traduction concrète dans l'Agenda 21 de la Ville de Niort. Le portage d'actions par plusieurs partenaires (CAN, CCAS de la Ville de Niort, Syndicat des Eaux du Vivier), mais également l'implication forte des partenaires du COPART autour d'actions mutualisées permet d'apporter des regards croisés sur les attentes, et des compétences et expertises diverses.

Un fonctionnement en mode projet a également été mis en place entre les directions et les services, notamment sur les thématiques de la commande publique et du Plan Climat Energie Territorial.



Organisation du pilotage

L'élaboration de l'Agenda 21 et sa mise en œuvre ont reposé sur une organisation ambitieuse du pilotage, tant politique (comité de pilotage ad hoc composé des élus et techniciens de la Ville de Niort et de la CAN) que technique (création d'une Direction générale au développement durable et à l'évaluation des politiques publiques). Le dispositif a ensuite été directement supervisé par le Directeur Général des Services.

Cette organisation a produit des effets majeurs dans le fonctionnement des services et dans les méthodes de travail, avec la prise en compte des enjeux du développement durable dans la réflexion des projets, mais également dans l'exercice des métiers et des compétences.

Le changement de gouvernance, opéré lors des dernières élections municipales puis communautaires, a rendu nécessaire la prise d'un temps d'appropriation de la démarche et des actions, ainsi que d'un temps de réflexion sur les modalités organisationnelles rendues contraintes par un contexte budgétaire plus difficile.

Cette période de transition, incontournable dans tout changement de gouvernance, a été d'autant plus délicate qu'elle s'est opérée dans un contexte de modification du cadre de référence du développement durable. En effet, les Agenda 21 ont progressivement été abandonnés au profit de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU en 2015. De plus, le Gouvernement français n'a communiqué qu'assez tardivement sur ce nouveau cadre. La Ville a toutefois souhaité rester au contact de ces évolutions nationales et internationales en sollicitant la prolongation de deux ans de la reconnaissance Agenda 21 Local France et en s'engageant résolument dans le nouveau cadre de référence.

Évaluation partagée

Sans qu'il s'agisse de véritable évaluation partagée au sens strict du terme, les revues de projets 2013 et 2014 ont permis :

- de rendre compte de l'état des lieux du plan d'actions incluant une évaluation de chaque action (état d'avancement, météo, respect du planning, point sur les réalisations, prochaines étapes, météo de la conduite de projet, identification des difficultés/risques et des recommandations). Cette évaluation de chaque action a été en direct avec le pilote en charge de l'action (agents de la Collectivité ou acteurs associés) ;
- de formuler des constats d'ensemble ;

- d'identifier les points forts et les points faibles de la conduite du projet pour formuler des recommandations ;
- de réaliser une analyse par grands thèmes avec l'organisation d'ateliers thématiques (logement, patrimoine/énergie, commande publique, eau, déchets et aménagement) réunissant les pilotes d'actions. Pour chaque thème, ont été identifiés des constats/difficultés et formulées des recommandations.

Au final, ces rapports d'étapes ont permis de faire remonter des réussites, des difficultés et des recommandations pour mener la suite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 niortais. On peut cependant regretter un manque de saisine des alertes et propositions faites dans les revues de projet. Par exemple, l'absence de pilotage de certaines actions n'a pas été résolue comme ce qui concerne la gestion des déchets produits par la Ville.



3.3.3.e - Mise en place d'un **système de traçabilité des déchets** produits par l'activité de la Ville de Niort

La présente revue de projet couplée à un état des lieux plus global de l'Agenda 21 niortais doit permettre d'amener les élus, les partenaires, les pilotes d'actions et l'ensemble des acteurs du territoire, à dessiner un nouveau cap, sur la base du bilan des actions mais également du recueil des avis et ressentis.

3.1.2 AU REGARD DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà des synergies opérées sur le territoire, l'Agenda 21 a également permis d'asseoir des politiques transversales et de répondre, de manière coordonnée, aux cinq finalités du développement durable qui sont inscrites dans l'Article L110-1 du Code de l'environnement :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

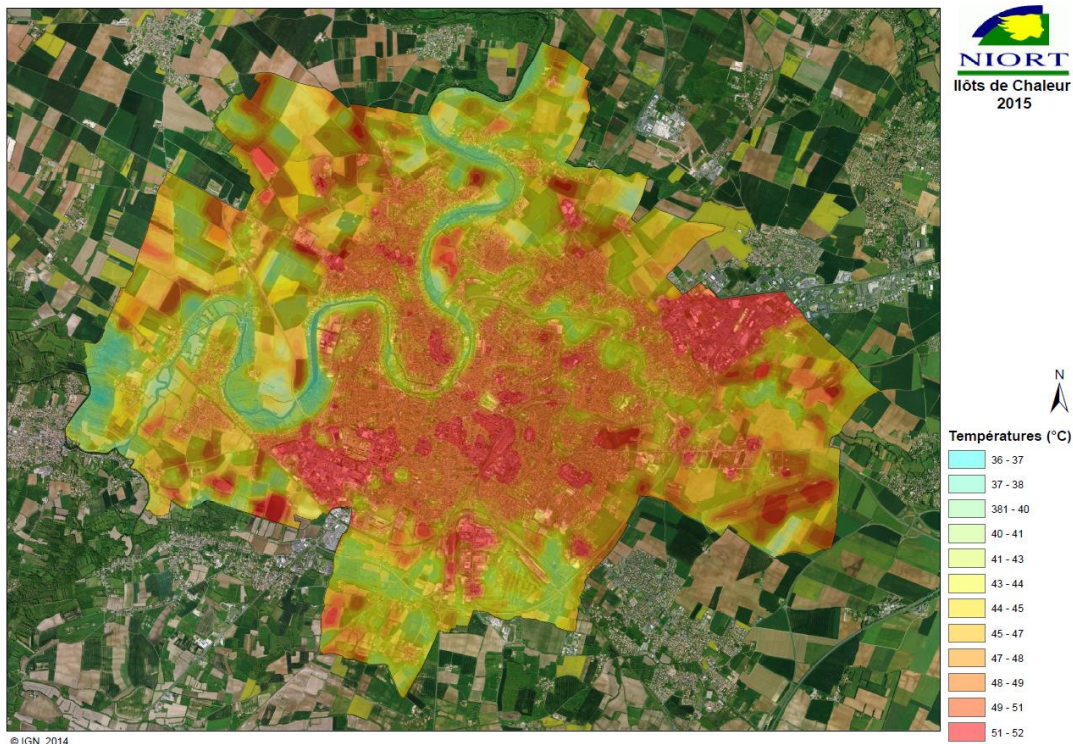
En matière de la lutte contre le changement climatique (et de protection de l'atmosphère)

La diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un enjeu planétaire. Elle doit être conduite à tous les niveaux de la société. La Ville de Niort s'est engagée dans cet objectif en améliorant le bâti, en facilitant les modes de déplacement doux, en encourageant des modes de production moins émissifs.

▪ Une étude sur les îlots de chaleur urbains

En adoptant son Plan climat énergie territorial (PCET), la Ville de Niort s'est engagée à mettre en œuvre des actions visant à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. Elle a notamment, en 2015, mené une étude, avec le soutien de l'ADEME, qui révèle la présence d'îlots de chaleur urbains (ICU), des zones sur lesquelles l'aménagement urbain, la configuration immobilière, ou les activités font grimper la température et qui génèrent des impacts négatifs sur la santé et augmentent les besoins énergétiques. Les résultats de cette étude ont permis d'établir un plan d'action en 25 mesures opérationnelles, préventives et curatives destinées à faire baisser la température des îlots de chaleur. Elles préconisent, par exemple, l'augmentation des surfaces végétalisées dans la ville, les plantations d'arbres qui génèrent de l'ombre et rafraîchissent l'air ambiant, le renforcement de la trame verte et bleue. Au plan de l'aménagement urbain, elles recommandent des revêtements de voirie plus clairs, l'intégration de tous les paramètres favorisant la baisse des températures dans les projets d'urbanisme, tel Port Boinot. Ilot de chaleur dans sa configuration actuelle, le site va en effet devenir îlot de fraîcheur au terme de sa réhabilitation par le fait

de sa végétalisation, la configuration et l'aménagement des bâtiments, et bien sûr sa connexion avec le fleuve. Le PLU a également pris en compte les facteurs d'îlots de chaleur et de fraîcheur pour orienter les zones de constructibilité et les réglementations en matière d'agencement de l'habitat. Déjà des actions sont en cours dans la ville pour faire baisser la température de secteurs identifiés îlots de chaleur. Dans le cadre de travaux de réhabilitation de rues, des trottoirs ont reçu un revêtement clair qui emmagasine moins la chaleur et permettra d'en faire baisser la température.



- Des mobilités plus durables

- ✓ Gratuité des transports publics



1.1.2.g - Amélioration de la mobilité et développement de **moyens de transport** adaptés aux **publics les plus précaires**



3.2.2.a - Mise en place d'une **DSP transport** : horaires, fréquences et circuits

Transdev, le nouveau délégataire de service public d'exploitation du réseau de transport public de la Communauté d'Agglomération du Niortais a signé le 30 mars 2017 un contrat d'une durée de 6 ans avec CAN. Qui dit nouvel opérateur dit quelques changements sur le réseau Tanlib depuis le 8 juillet 2017 avec comme point d'orgue le libre accès des transports.

Des modifications ont été apportées sur le tracé afin de l'optimiser comme une amplitude horaire sera élargie. Certaines cadences sont ramenées à 15-20 min au lieu de 30 min grâce à une harmonisation optimisée d'un nouveau tracé qui prévoit 1 arrêt à moins de 500 m pour 95% de la population.



Depuis le 1er septembre 2017, l'ensemble du réseau de transport de l'Agglomération est en libre accès et devient de fait, l'un des plus grands réseaux gratuits de France. Ont aussi été développés la mise à disposition de vélos, une application locale pour smartphone ainsi que des écrans placés dans les bus ou à des endroits stratégiques comme la Brèche ou la gare permettront aux usagers de suivre en direct les trajets et de connaître à la minute près leur heure d'arrivée.

- ✓ Des événements pour promouvoir les transports moins émissifs



3.2.4.f - **Sensibilisation des élus et des agents** aux modes de transports moins émissifs en gaz à effet de serre

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, et depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est « Territoire relais » du Challenge de la Mobilité organisé par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine. L'événement est relayé pour que le maximum de structures employeurs incitent leurs salariés à venir travailler autrement qu'en voiture individuelle. Cet événement regroupe chaque année plus de participants et s'inscrit dans les pratiques locales. La Ville de Niort y participe chaque année. Le COPART est un relais très actif de ce rendez-vous est ses membres sont régulièrement sur le podium.



- ✓ Développement d'une politique en faveur des déplacements cyclables



3.2.3.a - Développement d'une politique en faveur des **déplacements cyclables**

Chaque réaménagement ou requalification de voie intègre une réflexion sur l'usage du vélo, même s'il n'est pas toujours possible de créer un aménagement spécifique. Des « circuits malins » ont été mis en service depuis le centre-ville vers les quartiers. Le projet consiste à relier chaque quartier au centre-ville par des itinéraires cyclables apaisés. Pour faciliter la circulation cycliste, des « tourne-à-droite » ou « tourne à gauche » matérialisés par des panneaux ont été installés dans les carrefours équipables de la ville. Initié en 2017, ce dispositif permet aux cyclistes de franchir les feux sans marquer l'arrêt, uniquement dans la direction de la flèche et en cédant la priorité aux autres usagers, y compris les piétons. Pour garer son vélo en toute sécurité, plus de mille garages à vélos (arceaux métalliques) sont disposés aux abords des équipements municipaux (salles de sport, mairies de quartiers, écoles...), des sites emblématiques et dans les rues piétonnes. Concernant les aménagements réalisés, il y a aujourd'hui sur Niort 15 km de bandes cyclables et 14,5 km de pistes cyclables auxquelles s'ajoutent des voies mixtes (51,5 km sur le Chemin communal du 3ème millénaire et 16,1 km sur la Coulée Verte). Les agents de la Ville de Niort sont également régulièrement sensibilisés à l'utilisation des vélos électriques pour les trajets professionnels.

- **La prévention des risques**



2.6.2.a - Développement d'**outils de communication** à destination de la population sur les risques majeurs et sur les impacts positifs des actions menées



2.6.3.a - Renforcement du **système d'alerte** lors de la gestion de crises



La prévention des risques, dont une grande partie est potentiellement corrélée au dérèglement climatique, est une priorité pour la Ville. Une reconnaissance de cette prise en compte est l'obtention, pour la quatrième année consécutive du Pavillon Orange® décerné par le Haut comité Français pour la Défense Civile aux communes. En 2018, ce sont les quatre étoiles du « Pavillon orange pour la sauvegarde des populations » qui ont été obtenues. Ce label qui répond à des critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs : inondations, secousses sismiques, accidents liés au transport de matières dangereuses...

Elle a mis en place une organisation spécifique : Plan communal de sauvegarde, astreintes, formation des personnels à la gestion de crise, exercices de sécurité civile, accompagnement des sinistrés... Et des actions de communication auprès de la population sont régulièrement menées.



En matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles fait partie des axes forts du développement durable du territoire niortais. Reconnue Capitale de la Biodiversité en 2013, Niort a mené une démarche ambitieuse et aboutie pour prendre en compte ces enjeux dans l'ensemble de ses politiques publiques. A ce titre, la biodiversité a fait l'objet d'un inventaire spécifique pour aboutir à un «Plan d'actions biodiversité» et une cartographie de sa Trame Verte et Bleue, positionnant la Ville de Niort comme l'une des pionnières de la région. Cet outil d'aménagement du territoire intégré aux documents de planification préserve et reconstitue ainsi les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie.

- **La stratégie niortaise pour la biodiversité, une démarche ambitieuse et approfondie**



2.2.1.a - Définition, à partir de l'inventaire, d'un **plan d'actions** visant à protéger et prendre en compte la **biodiversité à Niort**



2.2.1.b - **Mise en œuvre** du plan d'actions de la biodiversité (**Trame Verte et Bleue**)

Il était nécessaire que la collectivité puisse disposer d'un socle de connaissances approfondies à la définition de politiques et actions de prise en compte et de préservation de la biodiversité. La démarche s'est ainsi appuyée sur un inventaire de la biodiversité communale à partir duquel a été identifiée une Trame Verte et Bleue définie à l'échelle parcellaire sur le territoire de la commune. Par délibération du 13 novembre 2013, la Ville a ensuite adopté sa stratégie niortaise pour la biodiversité et sa traduction opérationnelle, son plan d'actions Biodiversité 2013-2017, élaboré en concertation avec les directions et les services de la collectivité et regroupant 51 actions visant à reconquérir la fonctionnalité de la TVB locale.

La stratégie niortaise pour la biodiversité traduit ainsi à l'échelle locale une démarche et une politique en faveur de la biodiversité, qui s'intègrent dans des contextes aux échelles plus globales (mondiale, nationale - Stratégie nationale pour la biodiversité, et régionale - Schéma régional de cohérence écologique Poitou-Charentes).

La protection de la biodiversité participe de manière importante et transversale aux finalités du développement durable, par l'approche paysagère et sociétale qu'elle suppose, comme vecteur d'éducation à l'environnement et de mobilisation des jeunes qu'elle permet, mais aussi au regard de la résolution des enjeux énergétiques et climatiques qu'elle intègre (Problématique des îlots de chaleur urbains par exemple).

Le plan d'action Biodiversité 2013-2017 vient nourrir l'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre par la Ville de Niort, mais également ceux portés par la Communauté d'agglomération du Niortais à travers notamment la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou encore l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et déplacement (PLUiD), dont la compétence se trouve désormais à l'échelle de l'Agglomération.



2.2.1.h - Établissement et animation d'une **charte de culture biologique** avec les acteurs locaux

La sensibilisation et la mobilisation des citoyens à la biodiversité des jardins et à la fonctionnalité de la trame verte et bleue se sont notamment traduites par la co-réalisation, dans le cadre d'une commission inter-quartiers de conseillers de quartier, d'une Charte Jardin au Naturel. Son objectif : accompagner le changement vers de nouvelles pratiques écologiques imposée par la loi (fin de l'utilisation des pesticides) par une démarche innovante. Aujourd'hui, plus de 300 habitants ont signé cette charte qui est accompagnée par un guide et un programme d'animations.



- **L'implication des partenaires en faveur de la protection des ressources**



2.5.1.b - Développement des programmes de reconquête de la **qualité de l'eau de nappe** (Re-Sources)

Afin de préserver la qualité de l'eau brute de façon plus durable, le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) s'emploie à une démarche préventive pour estomper les sources diffuses de pollutions émises sur le bassin d'alimentation de

son captage Grenelle du Vivier : le programme Re-Resources. Ce programme de reconquête de la qualité de l'eau de cette nappe, ressource stratégique concernant 100 000 habitants, a permis d'identifier trois thèmes importants, qui ont ensuite été abordés par la voie de la concertation : les changements de pratiques agricoles, l'usage des pesticides par le monde non agricole et la mutualisation des actions en faveur de la quantité et de la qualité de l'eau.



2.5.1.c - Développement des partenariats avec les laboratoires et l'ARS pour la surveillance de la **qualité des ressources** en eau



2.5.1.d - Programme de recherche appliquée sur les **transferts de polluants dans le bassin d'alimentation de captage**

Un projet de recherche et développement de modélisation de la nappe est également à l'œuvre. L'objectif est d'évaluer les impacts de l'activité agricole du territoire sur la qualité et la quantité de la ressource, tout en tenant compte du contexte climatique et de son évolution à long terme. L'originalité de l'approche du SEV a été d'inclure, grâce à une approche scientifique (AgrosParistech, INRA, BRGM), dans les programmes d'actions volontaires proposés à la profession agricole, les contraintes économiques et techniques pour que les changements de pratique ne fassent pas perdre de marge aux exploitations agricoles, et ne leur rajoutent pas de surcharge de travail, tout en visant respecter les objectifs du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (SAGE SNMP).

La principale difficulté réside dans le fait que la résolution de la problématique des pollutions diffuses repose sur une démarche partenariale et le volontariat entre de nombreux acteurs du territoire (milieu agricole, collectivités, industries, infrastructures, particuliers, ...) alors que le Bassin d'alimentation de captage n'est majoritairement pas situé dans le périmètre du SEV et qu'il est ainsi difficile de mobiliser des acteurs qui ne sont pas concernés directement par la problématique sur leur propre territoire.

Les autres difficultés s'inscrivent dans le fait que le modèle économique de l'agriculture est sous tension, que les mesures contractuelles sont courtes (5 ans) et qu'un résultat durable nécessite aussi une certaine maîtrise du foncier, chose difficile à atteindre au regard de la superficie du bassin versant et de son statut privé.

La Ville de Niort est également co-signataire du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) des Marais Mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes, programme d'actions établi pour 5 ans par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), en concertation avec les acteurs du territoire et les principaux financeurs, et en faveur de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques, des berges, des parcelles et des ouvrages hydrauliques du Marais poitevin. Cette politique vient d'être transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations).

En matière de cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La persistance ou l'aggravation de la pauvreté, des exclusions et des inégalités montrent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Aussi, le développement durable est une recherche de conciliation entre les volets économique, social et environnemental.

- **Le logement pour tous**



1.6.1.b - **Réhabilitation des logements sociaux** en vue d'améliorer le cadre de vie et la performance énergétique (PRUS)

A Niort, cela se traduit par des actions en faveur de l'accès aux droits pour tous, des familles, des personnes âgées et des personnes défavorisées et par la préservation de liens sociaux de qualité, à l'échelle du territoire et des quartiers prioritaires en matière de politique de la ville.

Par exemple, le Projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) a permis la réhabilitation de nombreux logements sociaux en vue d'améliorer l'attractivité du quartier et la mixité sociale, d'améliorer la performance énergétique et acoustique des logements. 100 % du programme de la convention partenariale de rénovation urbaine (2007-2014) a été réalisé. Et la poursuite de la réhabilitation des logements sociaux se poursuit dans le cadre du Contrat de Ville 2016-2020.



1.6.1.a - Développement d'une **offre de logements sociaux** de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (**OPAH-RU 1**)



1.6.1.e - Développement d'une **offre de logements sociaux** de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (**OPAH-RU 2**)



Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 puis 2016-2021 a considérablement renforcé l'action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement, à travers le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et l'OPAH-RU, destinés aux publics modeste et très modeste.

- **L'action du Centre communal d'action sociale (CCAS)**



1.3.4.b - Renforcement de la qualité du Service d'**Aide à Domicile**

Le CCAS s'adresse particulièrement aux personnes en difficulté financière ou sociale, de manière temporaire ou durable, aux personnes âgées de 60 ans et plus ou aux personnes en situation de handicap qui souhaitent continuer à vivre chez elles, aux personnes en situation conflictuelle avec leur voisinage, aux parents qui souhaitent trouver un mode d'accueil en journée pour leurs jeunes enfants. Le Service Intervention Sociale et Accompagnement du CCAS répond particulièrement aux problématiques de lutte contre la pauvreté, de la protection sociale et de l'accès aux ressources à travers ses missions.



Pour mieux assurer l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, accompagner les personnes dans les tâches domestiques et dans la vie quotidienne, la qualité du Service d'aide à domicile a été renforcé, notamment avec la création en 2015 d'un service d'aide aux déplacements et en 2016 d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile.



1.1.1.a - Création et animation d'un **observatoire des solidarités**

Un effort permanent est déployé pour que son statut d'établissement public ne l'isole pas des autres politiques de la Ville et de l'Agglomération, de manière à renforcer la transversalité entre la politique sociale qu'il porte et les équipes mobilisées, notamment sur la question de la précarité. Par exemple, les moyens du CCAS et de la CAN ont été mutualisés dans le but de constituer et animer un « Observatoire des Solidarités ». Créé en 2013, il a été décliné depuis 2014 pour la petite enfance, le vieillissement/autonomie et les activités liées à l'intervention sociale et en 2016 a été créé un Observatoire politique de la Ville.

✓ 1.1.2.c - Animation et confortation du **SAMU social**

Pour développer la solidarité auprès des publics les plus exclus, leur permettre de rester et de se mettre à l'abri, et pour compléter le dispositif existant de Samu social activé en période hivernale, le CCAS a expérimenté puis pérennisé une intervention sur la période estivale, du 1er juillet au 31 août. En effet, le public cible connaît en été des problématiques similaires à celles de la période hivernale concernant le logement et le risque sanitaire (mise à l'abri, distribution de première nécessité pour lutter contre la déshydratation...). La mission de l'équipe Samu social en été est d'aller à la rencontre du public cible pour couvrir le champ de la prévention lié à la chaleur et aux risques canicule. Il s'agit de répondre à des questions de santé dans un environnement de plus en plus impacté par le changement climatique.



En matière d'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond au premier article de la Déclaration de Rio « les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. L'épanouissement suppose également d'avoir accès à l'éducation, à la formation, au sport et à la culture et de pouvoir participer à la vie démocratique.

- **L'inclusion des personnes en situation de handicap**

✓ 1.3.1.b - Elaboration d'une politique relative au **handicap** (Charte Ville-Handicap)

Au-delà de ses obligations légales d'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui a fait l'objet de beaucoup de concertation avec les associations du handicap, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'ensemble des services, la Ville de Niort développe une politique volontariste pour rendre la ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait, favoriser l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité. Une stratégie a été définie sur la base d'un diagnostic construit collectivement en interne et qui s'est concrétisée dans la rédaction de la Charte Ville et handicap. Si cette charte a été adoptée le 14 octobre 2013, il conviendrait d'en faire un suivi spécifique et de la mettre à jour.



Les Agendas d'accessibilité programmée sont vécus comme une opportunité de mener à bien le plan de mise en accessibilité et d'ajuster les ressources de la collectivité. Malgré l'existence d'un Schéma Directeur Immobilier, l'approche globale du patrimoine bâti n'est néanmoins pas évidente lorsqu'il faut à la fois penser accessibilité, rénovation thermique et respect du règlement d'urbanisme. Les objectifs fixés par la réglementation sont très importants. Au regard de l'ampleur des enjeux et des budgets à mobiliser, il est parfois difficile de répondre à l'ensemble des problématiques.

✓ 1.3.3.b - Sensibilisation des **services municipaux au handicap** dans le cadre professionnel

Pour améliorer l'accueil du public et dans le cadre d'une action menée en partenariat avec des étudiants de Niort spécialisés sur la thématique, les agents d'accueil ont pu tester en avant-première et être formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'agit également de sensibiliser les encadrants et l'ensemble des agents au handicap, à l'accueil et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.



4.3.2.e - Développement des conditions d'**accès des personnes en situation de handicap dans les activités sportives** de la Ville et des associations niortaises

Le développement des activités sportives pour tous est également une priorité. L'activité Handiglisse, possible grâce à l'équipement de la patinoire, est un exemple concret d'action qui facilite la vie quotidienne des personnes handicapées et favorise la mixité des publics dans le sport. Le prix régional "Sport et handicap" récompense d'ailleurs cette initiative. Pour développer la prise en compte du handicap dans le domaine du sport, la Ville s'appuie sur des partenaires comme les Chamois niortais, le Stade niortais rugby et l'ASN Basket.



En matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



3.4.1.c - Création d'un **bassin de récupération des eaux de pluie** pour l'arrosage sous la place de la Brèche



3.5.0.a - Définition au sein de la mairie de Niort d'une **politique d'achats responsables** et mise en place d'outils formalisés



2.5.3.e - Utilisation systématique des **produits éco-labellisés** pour le ménage et l'entretien des locaux de la Ville

L'engagement de la Ville de Niort comporte un volet action et sensibilisation des acteurs en matière d'économie d'eau, une politique d'achats responsables et d'impression économe et active, et une politique de limitation des déchets des restaurants scolaires notamment.

Il n'est pas, là non plus, toujours aisé de respecter les engagements nationaux, notamment parce qu'un certain nombre d'entre eux reposent sur une évolution des pratiques individuelles et des politiques planifiées ou mis en œuvre par d'autres collectivités (exemple de la collecte sélective des déchets).



3.1.2.a - Optimisation de la consommation énergétique de l'**éclairage public**

L'orientation « Vivre éco-responsable » comporte également une partie sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Au-delà de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial prolongée par la démarche Cit'ergie, un effort particulier est requis concernant l'éclairage public. Afin de répondre aux enjeux de transition énergétique, la Ville de Niort s'est engagée depuis plusieurs années dans un Schéma directeur aménagement lumière (SDAL) afin de définir la programmation des interventions pour la rénovation de son éclairage public. En 2017, ce sont 1690 luminaires qui avaient été remplacés par des matériels peu consommateurs en énergie et offrant une meilleure qualité d'éclairage. Cette année, ce sont 2100 luminaires qui ont été changés. En septembre 2018, la Ville de Niort a signé un contrat de performance



énergétique, avec Engie Ineo et Vinci Energies France, leur confiant ainsi la rénovation, la gestion énergétique et la maintenance de son parc. Ce contrat est un outil de marché public permettant de mettre en œuvre le SDAL. Conclu pour 5 ans, ce marché engage des travaux d'ampleur pour un montant de 5,9 millions d'euros et sur un pourcentage d'économie atteignant les 49% du parc global et 72% sur le parc reconstruit. L'État apporte un soutien financier significatif à cette action.

3.2 PLUS-VALUE DE LA DÉMARCHE SUR L'EXERCICE DES MISSIONS ET SUR CELLES DES AUTRES COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES – DES EXTERNALITÉS POSITIVES

3.2.1 AGENDA 21 : UN LEVIER POUR TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES, DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS

Politique ambitieuse de développement durable à destination du territoire, l'Agenda 21 a aussi demandé un travail approfondi à l'échelle des agents et des services, en vue d'inscrire les enjeux du développement durable à l'échelle de l'organisation. Visant à tendre vers des pratiques exemplaires, de nombreuses actions de sensibilisation ainsi que des moyens visant à changer les pratiques et les habitudes ont été mises en place : acquisition par la Ville de Niort et par Niort Agglo, dans le cadre de leurs Plans de Déplacement, de vélos à assistance électrique, intégration de l'offre en auto-partage dans les déplacements professionnels des agents, mise en place d'un système de tri du papier blanc dans les bâtiments communautaires, organisation d'événements à l'attention des agents et des élus dans le cadre des Semaines du développement durable,... Concrétisés dans l'Agenda 21 de la Ville de Niort mais également dans l'Agenda 21 interne de la CAN, ces engagements ont fait évoluer les pratiques mais aussi l'exercice des métiers au quotidien dans les deux administrations.

3.2.2 AGENDA 21 : UN CADRE ET DU SENS DONNÉS A L'ACTION

La traduction du développement durable, dans des politiques publiques comme dans le fonctionnement d'une administration, est souvent diluée, d'autant plus si elle ne s'exerce pas dans un cadre. L'Agenda 21 de la Ville de Niort a en ce sens redonné une trajectoire et de grandes orientations qui ont servi de repères pour mener à bien les actions. De même, la réalisation du diagnostic, qui s'est notamment appuyé sur l'identification de toutes les actions menées par les services ainsi que les politiques publiques concourant au développement durable du territoire, a été une phase clé : elle a en effet permis d'une part de prendre conscience des nombreuses réalisations déjà existantes, mais également de les rattacher à une démarche d'ensemble. Cette mise en cohérence avec le cadre structurant de l'Agenda 21, repositionnant des objectifs et une stratégie clairement définis, a redonné du sens aux actions et aux services de la Ville de Niort, de Niort Agglo, du CCAS et du SEV qui les mettent en œuvre, ainsi qu'un cadre auquel faire référence pour développer de nouvelles actions.

Néanmoins, sur ce type de démarche à moyen/long terme, il aurait été intéressant de prévoir plus de souplesse pour adapter le plan d'actions et ainsi redimensionner certaines actions, en ajouter de nouvelles, en regrouper d'autres. L'objectif étant de rendre plus dynamique et évolutif le cadre de l'action collective. Ceci vaut également lors de changement d'équipe municipale, la vie de la Collectivité étant jalonnée de changements, il faut pouvoir revisiter et adapter l'existant en prenant en compte de nouveaux paramètres et de nouvelles exigences. La difficulté, in fine, étant de rendre compte d'une démarche globale et de la mesurer.

3.2.3 AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE ENGAGÉE, VECTRICE DE LIENS ET DE COOPÉRATIONS AVEC LES ACTEURS

L'Agenda 21 est une démarche complexe, qui a demandé à la Ville de Niort et aux parties prenantes qui l'ont pilotée un investissement majeur, du courage et de la persévérance pour lever les freins, se confronter aux retours des acteurs, et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour mobiliser et accompagner le changement. Elle a permis de décloisonner les expertises, mais également de faire converger et se combiner les synergies. En ce sens, la démarche en elle-même témoigne de l'engagement du territoire, d'autant plus que l'Agenda 21 reste une démarche volontaire.

La rencontre des acteurs et partenaires du territoire, dès le début de la démarche Agenda 21, a permis d'identifier une attente forte : renforcer le dialogue et la coopération entre les sphères publique et privée. La création du COPART est en ce sens une plus-value majeure de la démarche Agenda 21. Grâce à cette instance, et au-delà, des habitudes de travail en réseau se sont installées, une confiance s'est établie et le partenariat public-privé se développe autour de problématiques territoriales, intéressant directement chacun des partenaires. Ce rapport gagnant-gagnant est aujourd'hui reconnu de tous, il génère de belles collaborations et permet d'accroître l'efficacité des actions grâce à l'implication des partenaires (relai dans leurs réseaux, auprès de leurs salariés,...).

3.2.4 AGENDA 21 : UNE SOURCE D'ATTRACTIVITÉ

La reconnaissance de l'engagement de la Ville de Niort en faveur du développement durable par les acteurs locaux mais également à l'échelle nationale a conduit la Ville de Niort à être sollicitée pour mener des expérimentations et des opérations innovantes : à titre d'exemple, en 2015, la MAIF a choisi deux villes françaises, dont Niort, pour mener à bien l'opération « Sans ma voiture », invitant des particuliers volontaires à se passer de leur voiture pendant plusieurs semaines, et à emprunter d'autres modes de déplacements. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire communautaire (auto-partage, infrastructures cyclables, réseau de bus,...) est ainsi venue soutenir cette opération. De même, après sept années de recherche, ENEDIS (anciennement ErDF) a choisi en 2013 la Ville de Niort pour installer ses premiers transformateurs fonctionnant à l'huile végétale. Autant d'exemples qui montrent l'attractivité du territoire pour créer, innover et expérimenter des projets et opérations concourant à transformer et dessiner la ville de demain.

3.3 UN QUESTIONNAIRE POUR MESURER L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

Afin de compléter la dernière revue de projet dont l'objectif principal est de faire un point sur l'état d'avancement du plan d'actions pour en mesurer la mise en œuvre, un questionnaire a été soumis aux directeurs et à certains chargés de missions (ne faisant pas partie de direction) pour dresser un bilan partiel des impressions sur la démarche globale et son efficacité. Le nombre total de réponses pour ce questionnaire a été de 16.

Tout d'abord, il est à noter que la dimension globale de la démarche a été largement plébiscitée par les répondants. Si l'intérêt de disposer d'une démarche globale est quasiment unanime, il est nécessaire en amont de la réinterroger pour l'améliorer.

Concernant l'intérêt de la démarche pour les missions particulières des différentes directions/services, le bilan est plus mitigé. Si les directions/services sont majoritairement satisfaits, certains n'identifient pas un impact direct de la démarche sur leurs actions, la démarche étant jugée relativement éloignée de leurs attributions. Pour une minorité, les actions auraient été menées avec ou sans démarche globale.

Suivant l'analyse des réponses du questionnaire, il semble donc nécessaire de relancer une démarche. Toutefois les écueils décelés doivent amener à corriger et réactualiser le plan d'actions pour une effectivité plus complète.

3.3.1 UNE DÉMARCHE À RELANCER

À travers la démarche globale, ce sont des nouvelles méthodes de travail, particulièrement appréciées par les directions/services, qui ont été instituées au sein de la Collectivité. Les réflexions de groupe (logique ascendante) et le travail autour de projets collectif ont permis l'émergence d'un mode de travail en transversal très bénéfique

mettant l'accent sur la culture du dialogue et de l'écoute entre les services. Le caractère global de la démarche a également permis la structuration des actions des différentes directions autour d'une stratégie générale offrant lisibilité et sens aux acteurs. La forte capacité à mobiliser est également citée comme un aspect positif de la démarche globale.

3.3.2 AVEC DES FAIBLESSES...

Tout d'abord, le plan d'actions est quasi unanimement jugé trop complexe et dense pour être mis en œuvre correctement. Plusieurs directions/services estiment qu'il faut remettre à jour ce plan d'actions. Le manque de portage et d'animation est aussi pointé comme une des faiblesses les plus importantes de la démarche.

Parmi les autres défauts pointés par les directions/services, on trouve :

- Une certaine complexité et un essoufflement de la démarche (3 occurrences) du fait de la coexistence et la superposition de différents dispositifs (Agenda 21, Plan d'adaptation des missions et des moyens - PAMM, Cit'ergie, Plan d'actions biodiversité, etc...).
- D'autres directions/services trouvent un intérêt limité à la démarche actuelle parce qu'ils jugent leurs missions respectives relativement éloignées de celle-ci (3 occurrences).
- Certains répondants estiment qu'ils auraient mené les actions du plan d'actions avec ou sans celui-ci (3 occurrences) mais sont tout de même favorables à une relance de la démarche qui offre, selon eux, plus de lisibilité et de sens, d'un point de vue global, à l'ensemble des actions.
- Les difficultés de partage de la technicité des missions avec l'équipe d'animation du service (1 occurrence).
- Un manque de travail en transversalité qui menace l'efficacité de la démarche (1 occurrence).

3.3.3 ... QUI INCITE A RÉACTUALISER ET REDYNAMISER LE PLAN D' ACTIONS TOUT EN AMÉLIORANT LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Un plan d'action qu'il faut simplifier et adapter au nouveau contexte

Pour une partie des répondants, il apparaît nécessaire de regrouper, prioriser les actions et si nécessaire réduire leur nombre pour une plus grande lisibilité. Le plan d'actions doit être adapté aux moyens financiers et humains de la Collectivité si l'on veut éviter un essoufflement de la dynamique. Il apparaît impératif de mettre en cohérence les projets des directions et les actions du plan tout en s'appuyant sur les démarches déjà existantes. Enfin, un suivi et une réactualisation du plan d'actions semblent indispensables.

Une méthode qui doit devenir plus souple et plus légère

La démarche est jugée, par certaines directions/services, chronophage à cause des multiples réunions et des nombreuses justifications à fournir. SEVALPRO est unanimement rejeté comme outil de suivi car trop complexe et peu ergonomique et trop peu souvent utilisé (une fois par an). Une animation plus soutenue de la démarche est également souhaitée.

Si la logique de participation transversale doit être pérennisée selon la majorité des directions/services, la question est néanmoins posée de limiter le nombre de participants et de faire travailler seulement des groupes d'experts autour de thématiques précises en lien avec leur expertise.

Exemple d'actions à conserver et à développer selon certains répondants (les autres n'ayant pas donné de détails)

- Conserver la gestion de l'énergie, la construction durable, la gestion de l'eau et des énergies renouvelables ;
- Accentuer le volet accessibilité ;
- Développer le covoiturage et le Plan de Déplacement de l'Administration ;
- Avoir des actions plus orientées sur les aspects sociaux.

4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES – VERS LA DÉFINITION D’UN NOUVEAU PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE NIORT AUTOUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’Agenda 21 niortais, une réussite incontestable, vecteur de nombreux progrès locaux

La Ville de Niort a su tirer profit de son Agenda 21 en tant que démarche globale de mobilisation. Il a clairement échappé à la critique commune à de nombreux territoires ou organisations de n’avoir pas eu de réelle influence sur les politiques publiques et sur les pratiques du service public.

En atteste pour Niort l’obtention de nombreuses reconnaissances, labels et prix, la signature de chartes mobilisatrices avec un engagement effectif et mesuré dans la durée (distinctions progressives confirmées).

Labels, prix et trophées décernés à la Ville de Niort



Ces succès et cette légitimité constituent un socle de crédibilité qui permet à la Ville de Niort d’aller plus loin.

Engagement dans l’Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable - ODD

En 2015, le contexte global a changé avec l’adoption par les États membres des Nations Unies de l’Agenda 2030. Les 17 ODD et les 169 cibles qui la composent constituent aujourd’hui la nouvelle feuille de route internationale pour répondre aux enjeux planétaires auxquels nous sommes confrontés. Une feuille de route nationale est en cours d’élaboration. Sans attendre, l’Etat mobilise d’ores et déjà les entreprises, les associations et les collectivités vers ce cap commun.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 17 ODD poussent les collectivités à :

- S'interroger sur les enjeux globaux et leurs répercussions à l'échelle de leurs territoires ;
- A mettre à jour leur action pour y répondre ;
- A mobiliser toutes parties prenantes autour d'objectifs communs ;
- A démontrer la contribution apportée par leur territoire à l'atteinte des objectifs contenus dans la feuille de route internationale.

La Ville de Niort a donc saisi cette opportunité pour être un territoire innovant en la matière car l'enjeu aujourd'hui est bien de réussir à promouvoir à Niort une ville durable. La territorialisation des ODD est une méthode, un levier qui paraît pertinent et mobilisateur.

La volonté de la Ville de Niort est de réinterroger sa démarche globale engagée avec l'Agenda 21 niortais, de la capitaliser, et de la revitaliser à l'aune de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable.

Il s'agit donc de saisir l'opportunité offerte par l'Agenda 2030 et les ODD pour donner de nouvelles perspectives à la démarche qui permettra de continuer à mettre en œuvre, à travers un projet et un programme d'actions revisités et partagés, les cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Conservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation Responsables.

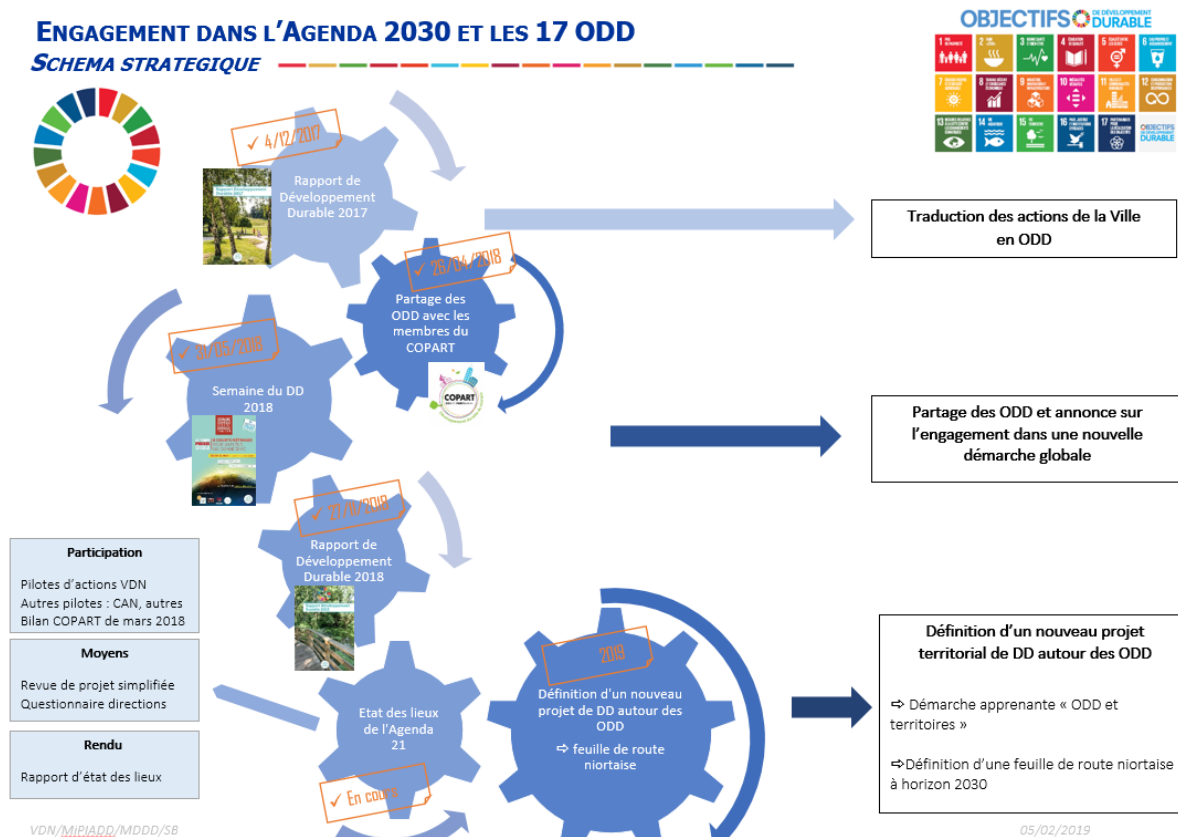
Une appropriation progressive

Le Rapport de développement durable 2017 de la Ville de Niort, qui a été présenté au Conseil municipal du 4 décembre 2017, a marqué la première étape d'appropriation de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable. Les pictogrammes des ODD y ont été adossés aux actions présentées.

En avril 2018, un partage des ODD a eu lieu avec les membres du Comité Partenarial pour le Développement Durable du Niortais (COPART), une occasion d'échanger sur leur connaissance et leur appropriation de ce nouveau cadre et de d'adopter ce nouveau langage commun.

La Semaine du Développement Durable 2018 a également été l'occasion d'illustrer l'Agenda 2030 et les ODD, à travers la projection de courts métrages issus du Festival Le Temps Presse (festival de courts métrages artistiques et de fiction dont l'objectif est de communiquer sur les ODD) en tournée à Niort.

L'édition 2018 du Rapport de développement durable de la Ville de Niort, qui a été présenté au Conseil municipal du 27 novembre 2018, a proposé une double grille de lecture : par les cinq finalités du développement durable et par les ODD. L'objectif était de réinvestir le champ du développement durable à travers un nouveau prisme et un nouveau référentiel, sans rompre totalement avec le précédent cadre. L'ensemble des ODD a ainsi été présenté et illustré par des actions et démarches concrètes portées par la Ville.



Engagement dans la démarche apprenante « ODD et Territoires »

Une délibération du 26 juin 2018 a acté l'engagement de la Ville de Niort dans la « Démarche apprenante ODD et territoires » portée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour territorialiser et valoriser les ODD. Six collectivités en France participent à cette démarche (dont Niort et le Département de la Gironde en Nouvelle-Aquitaine). Dans ce cadre, un partenariat technique et financier avec la DREAL Nouvelle Aquitaine a été mis en place pour accompagner la Ville dans ce projet de définition d'un projet territorial de développement durable autour des ODD. Niort sera donc l'une des premières collectivités en France à le faire.

2019 : Une mission d'assistance pour définir un nouveau projet territorial de développement durable de la ville de Niort autour des objectifs de développement durable à l'horizon 2030

Une mission d'assistance pour la définition du nouveau projet territorial de développement durable de la Ville de Niort autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) a démarré début 2019.

Le rôle de la mission d'assistance est de nous accompagner sur le plan méthodologique, sur la gouvernance et le pilotage, sur l'alignement du contenu de notre projet avec l'Agenda 2030, ainsi que sur les aspects pédagogiques, d'animation, de communication et de suivi-évaluation.

La mission se découpe en 4 phases :

1/ Optimisation du pilotage et de la méthodologie + préconisations en termes de communication

2/ Analyse et transposition de l'existant autour des ODD

3/ Positionnement de Niort au regard des éléments nationaux

4/ Co-construction de la feuille de route

L'objectif final est donc bien la réalisation, avant fin 2019, d'une feuille de route niortaise qui :

- articule les démarches, plans et programmes structurants de la Collectivité dans une démarche globale autour des ODD ;

- explicite les volontés du territoire au regard des enjeux identifiés à travers le prisme des ODD ;

- identifie les cibles à enjeux pour le territoire (sur les 169 cibles ODD) et les indicateurs correspondants ;

- mette en cohérence avec les travaux de la feuille de route nationale ainsi qu'avec les différentes échelles et planifications locales ;

- pose les bases d'une évaluation et d'une amélioration continue et dynamique.

Il s'agit également d'interroger et de « confronter » la situation niortaise aux intentions exprimées par la France lors des Forums politiques de haut niveau afin de positionner Niort et d'analyser les écarts et ainsi cibler les pistes à privilégier, quand cela sera pertinent au niveau territorial.

5 ANNEXES

Annexe 1 : Organisation de la revue de projet en mode projet.....	p.33
Annexe 2 : Modèle fiche de collecte.....	p.34
Annexe 3 : Liste des ajustements du plan d'actions.....	p.35
Annexe 4 : Bilan du Comité Partenarial pour le développement durable du Niortais - COPART.....	p.36

Le pilotage

Le pilotage de la Revue de projet 2018 et plus globalement de l'état des lieux de l'Agenda 21 a été confié à la Mission Démarche Développement Durable³, sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services.

A ce titre, elle assure l'interface avec la Direction Générale et les Elus, et veille à la cohérence de la démarche avec le projet global de développement durable et à son articulation avec la production du rapport de développement durable. Elle participe à l'élaboration des outils de suivi, à l'accompagnement des pilotes et à la production des synthèses successives.

Les modalités de la participation interne

Un des principes de la revue de projet est de reposer sur le collectif. Ce travail a donc été mené en coproduction avec les directions de la Ville de Niort. La mobilisation interne s'est déroulée par étape et à différents niveaux de l'organisation. Les directeurs et les chargés de missions ont été mobilisés en priorité.

Les modalités de la mobilisation externe

Pour la revue de projet 2018, la Ville a proposé à la Niort Agglo et au Syndicat des Eaux du Vivier de participer à la démarche afin de partager une vision commune de l'avancement des actions contenues dans le projet.

Compte tenu des moyens humains à disposition, il n'a pas été possible d'associer tous les partenaires externes à cette édition.

Le dispositif d'accompagnement au suivi

L'Agenda 21 est le premier plan d'actions généraliste ayant fait l'objet d'une démarche de suivi impliquant l'ensemble des directions de la Ville à travers sa revue de projet.

Afin de faciliter et sécuriser la collecte des données, la Ville s'est dotée d'un outil logiciel qui permet le suivi et l'évaluation de programme d'actions, appelé SEVALPRO. Les revues de projet de l'Agenda 21 ont été menées avec l'aide de ce logiciel dont l'utilisation a été élargie à d'autres projets ou programme de la Collectivité. Cependant, si lors des deux premières éditions les pilotes d'actions saisissaient directement sur le logiciel, la méthode a été revue pour la dernière.

En effet, les moyens humains mobilisables pour l'accompagnement du suivi, le renouvellement important des pilotes d'actions compte-tenu des départs/arrivées d'agents et les mobilités internes, la perception assez négative de l'outil (peu intuitif surtout si rarement pratiqué) etc... ont conduit à ne pas retenir la saisie directe par les pilotes d'actions.

Aussi, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Envoi de tableaux Excel récapitulatifs et simplifiés pour une saisie facilitée ;
- Pour l'interne, une rencontre avec la Chargée de Mission Démarche Développement Durable pour éclaircir/préciser certains points si nécessaire ;
- la reprise dans le logiciel SEVALPRO des informations transmises par la Chargée de Mission Démarche Développement Durable.

³ La chargée de mission Démarche Développement Durable est intégrée à la Mission Participation Interne, Accessibilité et Développement Durable (MiPIADD) qui regroupe également les chargés de mission Biodiversité et Enjeux climatiques, ainsi que Accessibilité/Inclusion et les collaborateurs chargés de la participation interne au sein des services de la Ville.

ANNEXE 2 – MODÈLE FICHE DE COLLECTE

Direction :									
MISE A JOUR DES ACTIONS									
Titre action	Pilote	Rappel état d'avancement au 31/12/2013 (RP 2014)	Situation actuelle				Poursuivre ?	Réglementaire ?	Détail
			Etat d'avancement	Météo de l'action	Réalisé / Reste à faire	Indicateur			
XXX	XXX	Etat d'avancement : Mise en oeuvre Météo de l'action : Plutôt satisfaisante	<input type="checkbox"/> Non démarrée (/ étude / programmée / planifiée) <input type="checkbox"/> Mise en oeuvre <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> Suspendue ou arrêtée	<input type="checkbox"/> Satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfaisante <input type="checkbox"/> Insatisfaisante			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
XXX	XXX	Etat d'avancement : Mise en oeuvre Météo de l'action : Satisfaisante	<input type="checkbox"/> Non démarrée (/ étude / programmée / planifiée) <input type="checkbox"/> Mise en oeuvre <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> Suspendue ou arrêtée	<input type="checkbox"/> Satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt satisfaisante <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfaisante <input type="checkbox"/> Insatisfaisante			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
NOUVELLE(S) ACTION(S) A PROPOSER									
Titre			Indicateur	Pilote					
Observations									
Boîte à idées									

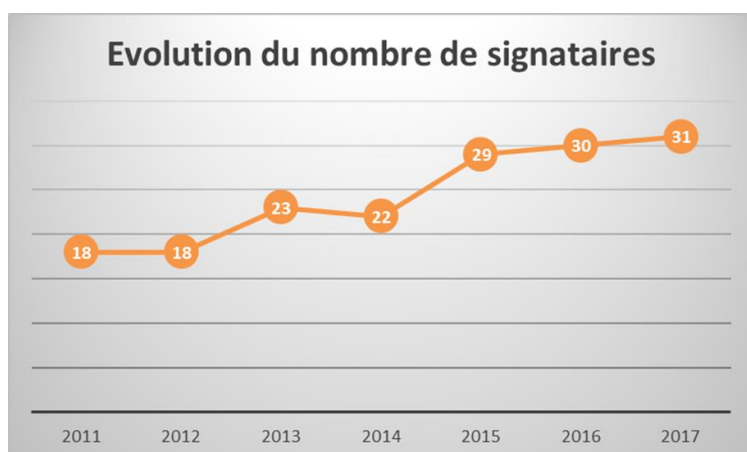
ANNEXE 3 – LISTE DES AJUSTEMENTS DU PLAN D’ACTIONS

En grisé : les principaux ajustements liés à la Revue de projet 2014			
Ajustement	N° initial	Intitulé	Détails de l'ajustement
Suppression/ fusion	5.2.3.b	5.2.3.b - Mobilisation des associations de terrain dans la sensibilisation au développement durable	5.2.2.a - Etablissement et mise en oeuvre des critères de développement durable dans les subventions et évaluation du dispositif
	5.4.4.d	Identification des besoins et propositions d'outils de participation spécifiques à l'Agenda 21	5.4.2.a - Développement de la communication interne autour des projets transversaux dont l'Agenda 21 et de la valorisation des initiatives intéressantes en faveur du développement durable
	2.1.2.b	Diversification des types d'habitats dans les projets d'aménagement pour favoriser la mixité sociale	
	2.2.2.d	2.2.2.d - Sensibilisation de la population, des acteurs et des agents à la biodiversité dans le cadre d'un événement populaire et emblématique : Téciwerdi	Fusion avec l'action 4.4.1.a - Organisation d'un festival biennal d'ampleur régionale sur la diversité biologique et culturelle "TECIVERDI" favorisant le lien hommes et nature
	5.3.2.b	5.3.2.b - Implication des habitants dans l'organisation de manifestations locales	Fusion avec l'action 5.2.4.b "construction de projet inter-quartier"
Scission	1.6.1.a	Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (OPAH-RU, PRUS)	1.6.1.a - Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (OPAH-RU 1) 1.6.1.e - Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (OPAH-RU 2) 1.6.1.f - Développement d'une offre de logements sociaux de qualité et adaptables à l'évolution de l'autonomie (PRUS)
	2.6.1.a	Plan d'action global pour la gestion de la Sèvre et des cours d'eau dans le respect des milieux naturels et des objectifs de réduction des risques majeurs (inondation)	2.6.1.a - Pose de repères de crue en bord de Sèvre 2.2.1.j - Entretien des berges de la Sèvre et des autres cours d'eau selon un mode de gestion durable
	3.2.4.g	Incitation à l'utilisation de véhicules électriques (voiture et vélos) : bornes de recharge...	3.2.4.f - Sensibilisation des élus et des agents aux modes de transports moins émissifs en gaz à effet de serre 3.2.4.e - Développement d'une flotte de véhicules municipaux à moindre impact environnemental en passant par la diversification de l'offre en motorisation alternative
	1.2.4.c	Construction du Pôle Petite Enfance de l'Orangerie et d'une nouvelle halte-garderie dans les quartiers du projet de Rénovation Urbaine et Sociale	1.2.4.c - Construction du Pôle Petite Enfance de l'Orangerie dans les quartiers Tour Chabot/Gavacherie 1.2.4.d - Construction d'une nouvelle halte-garderie dans les quartiers du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale
	2.1.1.c	Développement de quartiers durables-secteurs d'enjeux (prescriptions etc.) : Vallée Guyot, Gare/Pôle santé, Centre Ville, Du Guesclin/Largeau	2.1.1.g - Réalisation d'un quartier expérimental en termes d'énergie, de biodiversité, d'accessibilité, de participation et d'adaptation : la Vallée Guyot 2.1.1.c - Densification et valorisation du quartier de la gare en termes de mobilité, d'activité économique et d'habitat
	2.4.1.d	Réalisation d'un inventaire des logements insalubres et mise en place de mesures incitatives en vue de la mise aux normes et de la rénovation	2.4.1.d - Réalisation d'un repérage des logements insalubres 2.4.1.h - Mise en place de mesures incitatives pour la réalisation de travaux de sortie d'insalubrité et de manquements au Règlement Sanitaire Départemental
	2.4.1.g	Elaboration et mise en œuvre d'un projet occupationnel et réalisation d'opérations immobilières suite au Schéma Directeur Immobilier	2.4.1.a - Elaboration d'un schéma directeur du patrimoine bâti portant sur son état général, son usage et sa consommation énergétique (diagnostic, programmation, mise à disposition ou vente patrimoine privé) 2.4.1.g - Elaboration et mise en œuvre d'un projet occupationnel et réalisation d'opérations immobilières suite au Schéma Directeur Immobilier
	Rattachement à un nouvel objectif	5.1.4	5.1.4 - Adapter les instances et les espaces de consultation et de concertation
5.3		5.1.3 - Former le plus grand nombre	5.3.3 - Former le plus grand nombre
5.4.4.e		5.4.4.e - Elaboration d'un outil de gestion des portefeuilles de projets	5.4.5.j - Elaboration d'un outil de gestion des portefeuilles de projets
Modification titre	3.5	3.5 - Développer une politique d'achat public en cohérence avec les finalités du développement durable	3.5 - Développer une commande publique durable
	5.4.2	5.4.2 - Faciliter l'accès à l'information	5.4.2 - Faciliter l'accès à l'information sur l'organisation et les données personnelles
	5.2.	5.2 - Encourager la participation des partenaires à la construction d'un territoire durable	5.2 - Encourager la participation des acteurs à la construction d'un territoire durable

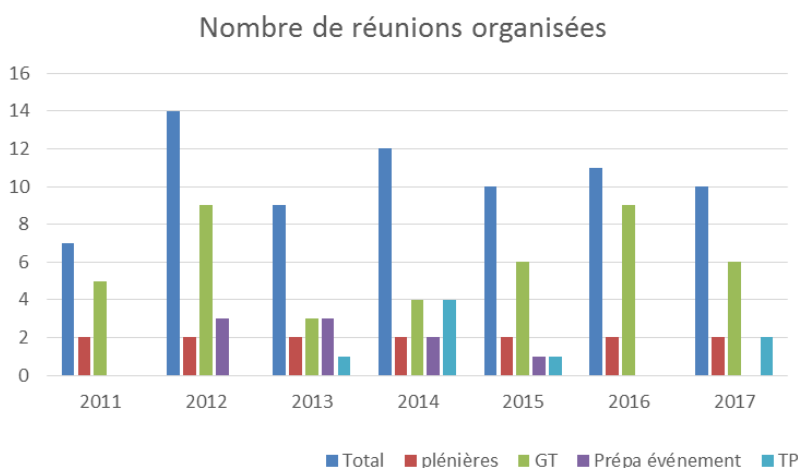
Bilan du COPART réalisé en mars 2018



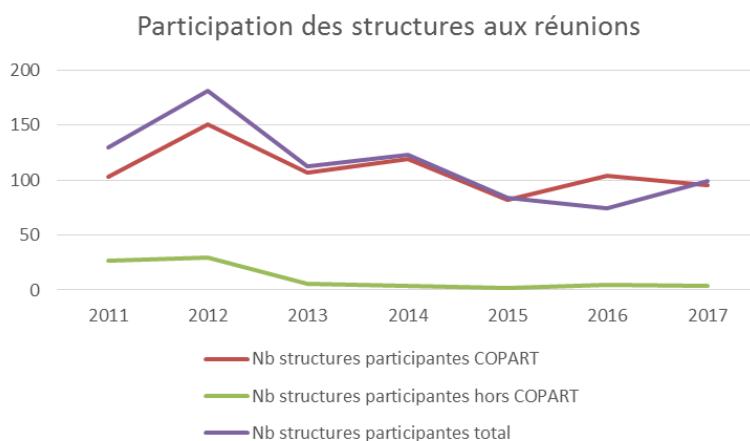
LE COMITE PARTENARIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU NIORTAIS - COPART EN QUELQUES CHIFFRES CLES



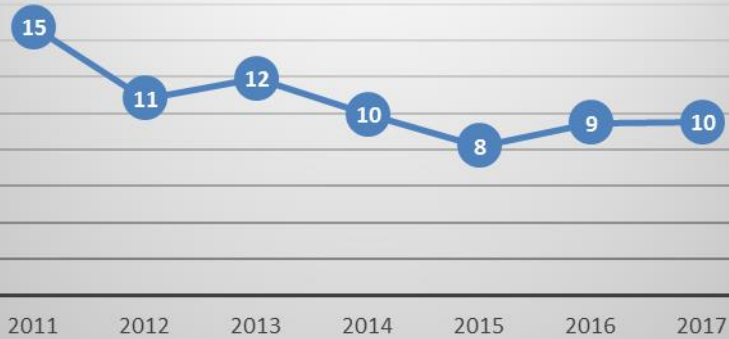
31
Signataires de l'Acte d'Engagement



73
réunions depuis le 16/06/ 2011



Moyenne participation aux réunions



11
Structures en moyenne par réunion

Moyenne participation aux plénières



17
Structures en moyenne aux plénières

Moyenne participation aux groupes de travail



8
Structures en moyenne aux GT

Moyenne participation aux temps de partage



10
Structures en moyenne aux TP

* Il n'y a pas eu de temps de partage en 2016



BILAN COPART - 2018

RETOUR DU QUESTIONNAIRE

Rappels

- Questionnaire travaillé en réunion préparatoire du 9/02/2018 avec les partenaires volontaires (CAN, DARVA, DDT, La Poste et VDN).
- Envoyé le 27/02 à l'ensemble des participants et signataires COPART, en même temps que le rappel de la réunion du temps participatif d'auto-évaluation du COPART du 8/03/2018.

Introduction du questionnaire :

« Dans le cadre de l'état des lieux de la démarche de l'Agenda 21, il est proposé aux membres du COPART un bilan de l'instance. Ce bilan prendra la forme d'un moment participatif d'auto-évaluation le 8/03.

Afin de recueillir le maximum d'informations en amont et mesurer votre degré de satisfaction, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire.

Ce questionnaire a été élaboré par un groupe de partenaires volontaires lors de la séance de travail du 9 février dernier auquel l'ensemble des membres du COPART avaient été conviés. Ce questionnaire est anonyme et a été conçu pour vous permettre au maximum de détailler vos réponses si vous le souhaitez.

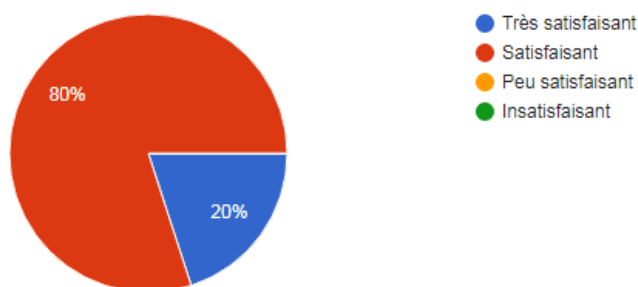
Vos attentes et suggestions pourront être approfondies le 8 mars prochain lors du temps partagé pour interroger les perspectives du COPART. »

⇒ 10 réponses au questionnaire (à la date de retour du questionnaire : 5/03).

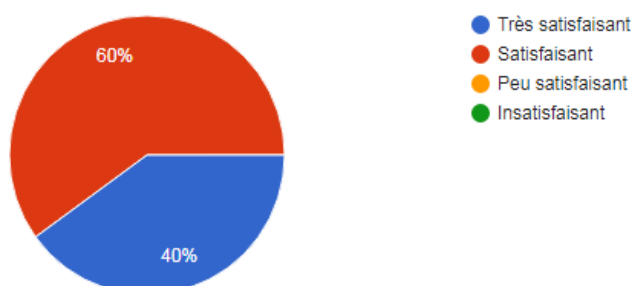
Résumé des réponses au questionnaire

Organisation du COPART

Fréquence/rythme des réunions

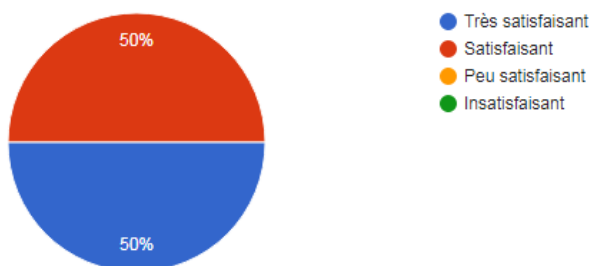


Horaires des réunions



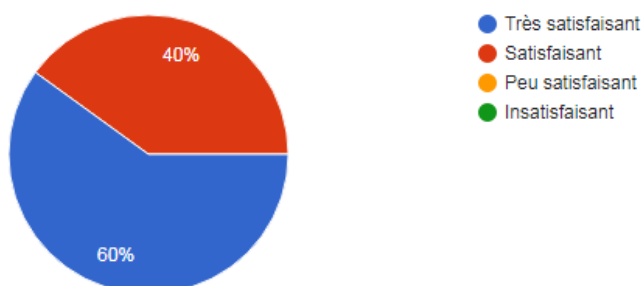
Réponse détaillée : « Très satisfait du respect des horaires ».

Formalisation des travaux / comptes-rendus

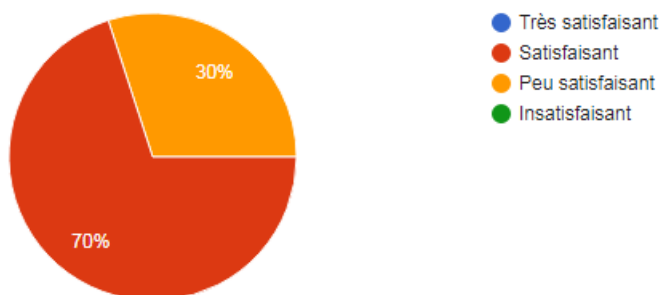


Communication interne / externe

Avec l'équipe d'animation



Intranet COPART



Réponses détaillées :

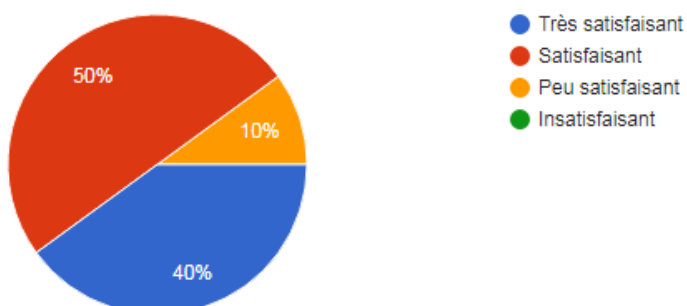
« Le mot de passe unique apportera déjà une simplification »

« Favoriser les échanges en réseau direct »

« Peu intuitif et peu utilisé »

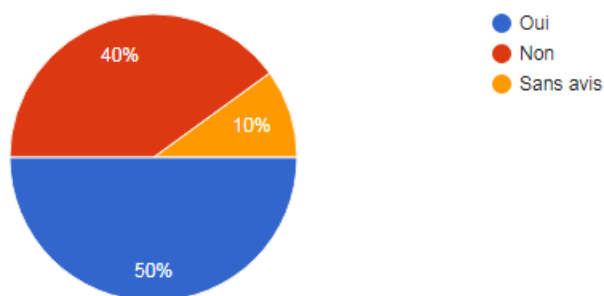
« La nouvelle version devrait être plus utilisée »

La lettre d'information électronique du COPART



Réponse détaillée : « quel rapport coût / bénéfice ? »

Souhaiteriez-vous échanger plus directement avec les membres du COPART hors de ces canaux ?

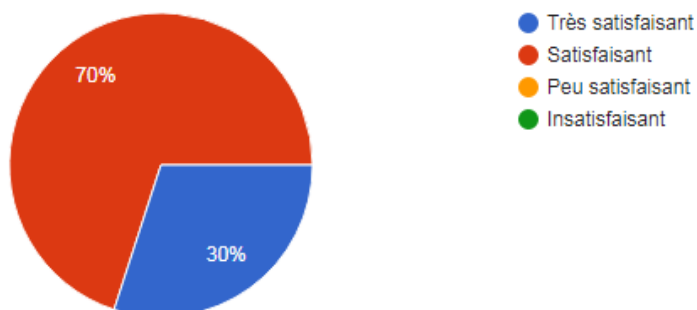


Réponses détaillées :

- « Par Outlook, copie à tous »
- « Faciliter et encourager le réseautage »
- « Avec quelques membres du COPART concernés par l'organisation d'un événement commun »
- « Nous avons la liste des contacts »

Contenu des réunions

Choix des sujets / thématiques des groupes de travail



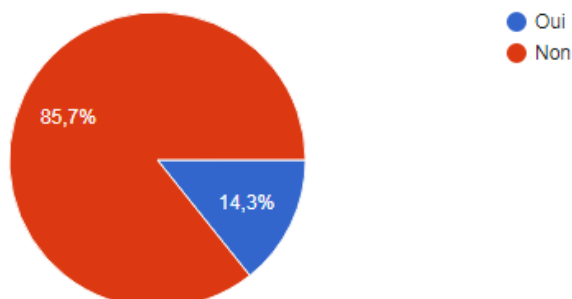
Réponses détaillées :

- « Achats, déchets »
- « Intérêt pour GT énergie mais qui peut porter ? »

Quel(s) sujet(s) aimeriez-vous voir traiter ?

- « Peut-être pouvoir également réfléchir à l'avenir sur des sujets impactant le territoire et en dialoguant avec des structures comme le conseil de développement »
- « Énergie »
- « Restauration collective et alimentation durable »

Auriez-vous un sujet à présenter lors d'un temps de partage ?

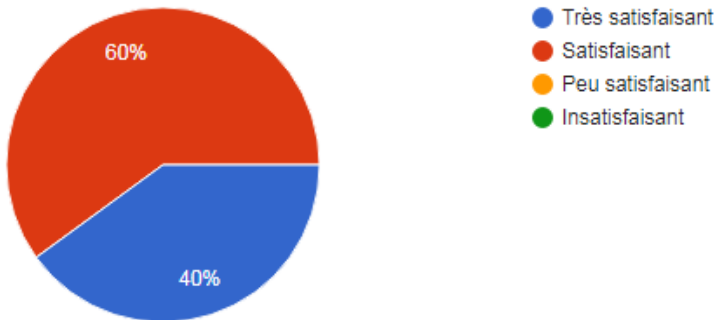


Réponse détaillée :

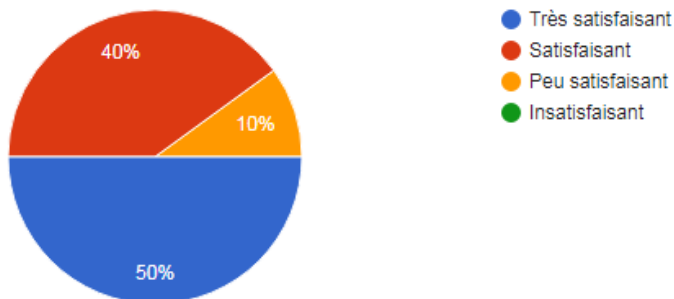
- « Prévoir à chaque fois un temps pour un partenaire de présenter un sujet »

Animation du COPART

Qualité des échanges lors des plénières



Qualité des échanges lors des groupes de travail

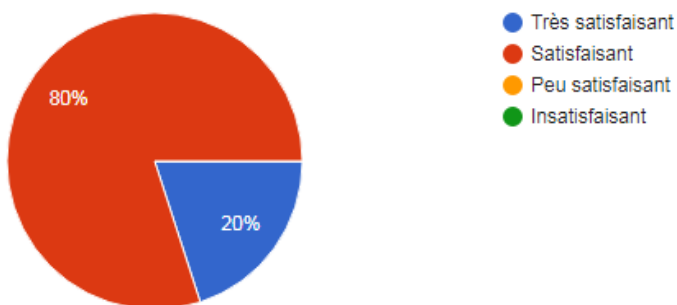


Réponses détaillées :

« Un plus grand nombre de participants améliorerait le contenu »

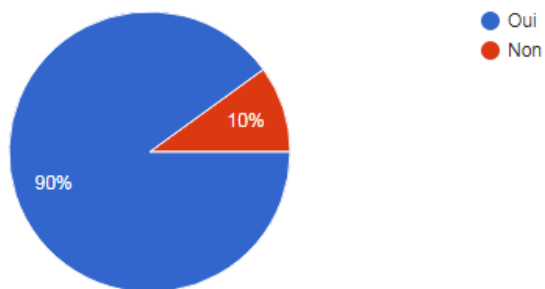
« Présentation pourrait être plus ludique et participative »

Qualité des interventions extérieures lors des plénières, groupes de travail ou temps de partage



Participation au COPART

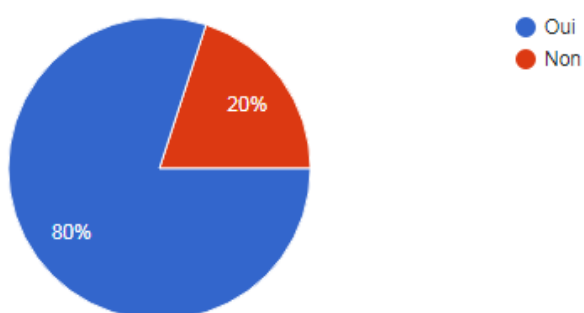
Participez-vous régulièrement aux réunions du COPART ?



Réponses détaillées :

- « Parce que le sujet s'intègre dans la politique RSE de l'entreprise et par conviction personnelle »
- « Pour l'aspect mutualisation et capitalisation des actions, pour l'ancrage au territoire. »
- « Pour les échanges de bonnes pratiques »
- « Intérêt pour la thématique »
- « Nous sommes souvent pris par d'autres sujets »

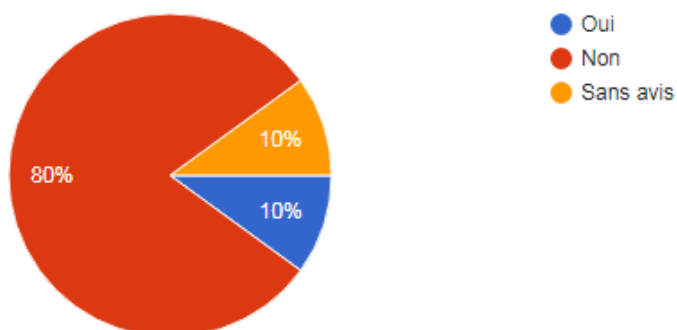
Au sein de votre structure, une personne a-t-elle été identifiée pour participer aux travaux du COPART ?



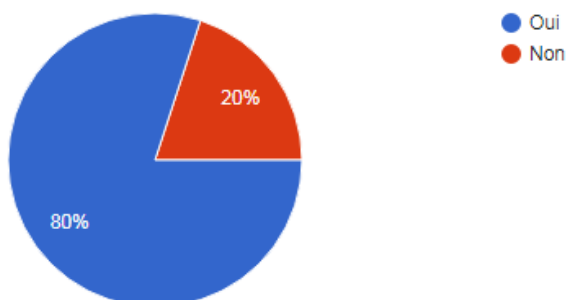
Réponses détaillées :

- « 2 personnes »
- « Avec le développement durable pour mission secondaire »

Depuis que votre structure a rejoint le COPART, avez-vous noté une baisse des moyens permettant de participer aux réunions (plénières, groupes de travail, temps de partage) ?

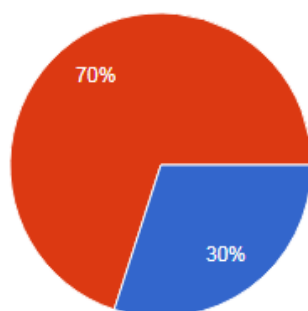


Votre structure est-elle engagée dans une démarche RSO/RSE ou autre ?

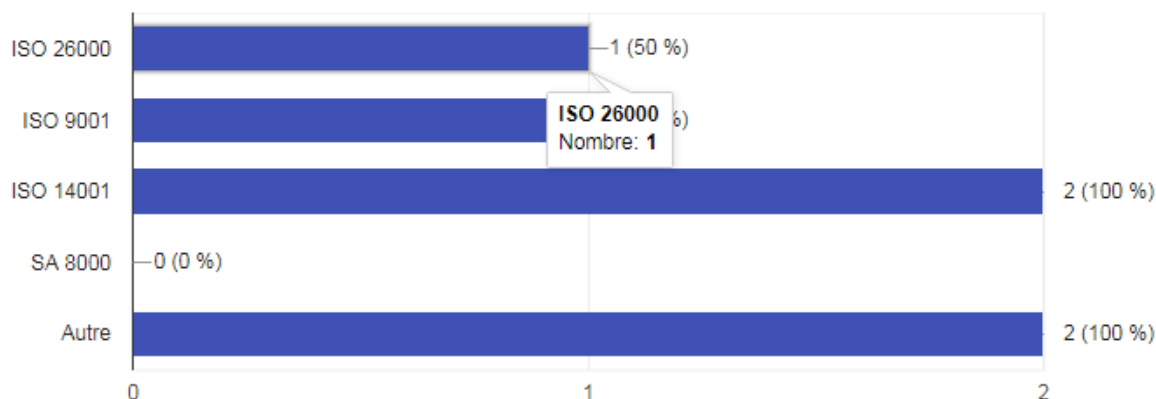


Réponse détaillée : « Les années passées notre engagement c'est limité à nos obligations réglementaires. »

Votre structure est-elle engagée dans une démarche de certification ?



● Oui
● Non



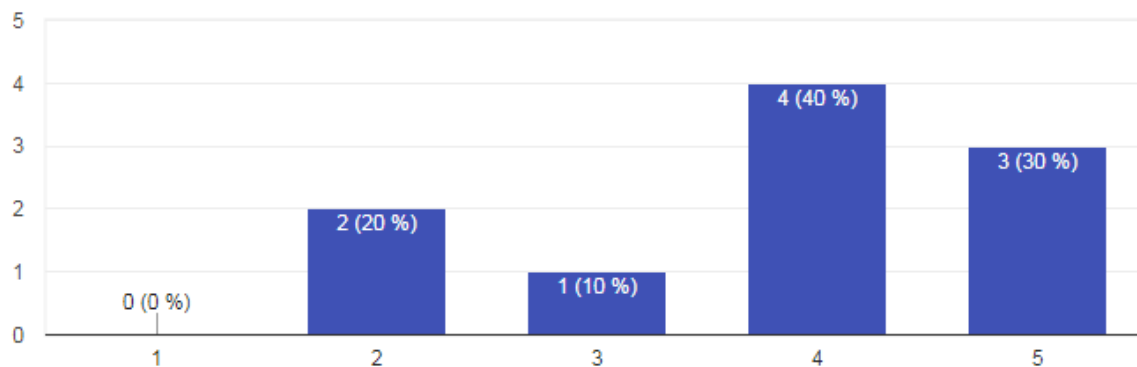
Réponses détaillées : « Autre : ISO 50001 », « OHSAS 18001 »

Valeur ajoutée du COPART pour les partenaires

Qu'est-ce que le COPART apporte à votre structure/organisation ?

- « De permettre l'échange avec diverses structures sur leur politique RSE »
- « Relais de l'information »
- « Le COPART répond à notre démarche sociétale avec le territoire local »
- « Mutualiser et capitaliser sur les actions ainsi que assurer un lien avec les autres acteurs du territoire sur les champs du DD. »
- « Partage d'expériences qui permet aide et sensibilisation pour de nouveaux challenges »
- « Conserver un lien avec nos partenaires et bénéficier de leurs bonnes pratiques »

Quel est votre degré de satisfaction du COPART au regard de votre structure/organisation ?

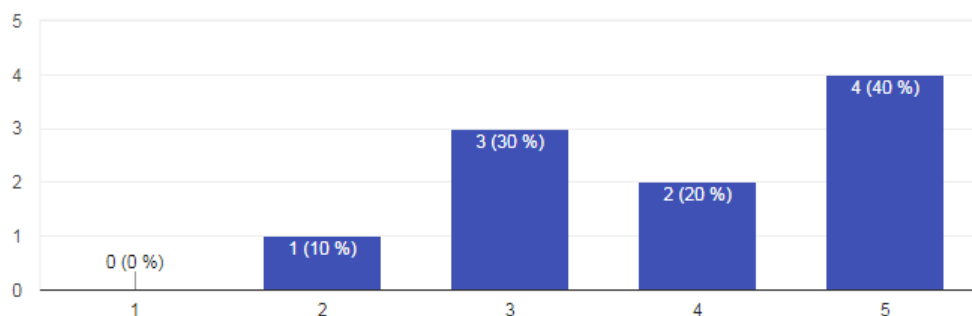


* 5 étant le plus satisfaisant

Qu'est-ce que le COPART apporte à votre pratique professionnelle ?

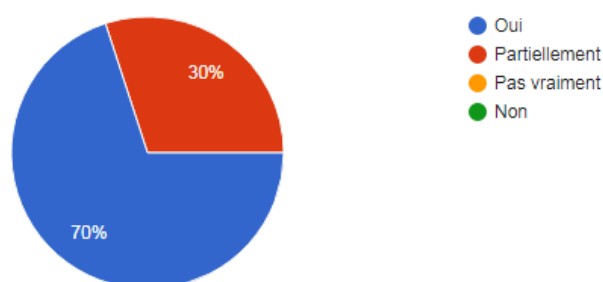
- « Démarche de concertation »
- « Le COPART participe à la valorisation de l'entreprise en terme d'attractivité emploi »
- « Des outils, des actions clé en main, une connaissance des acteurs et de ce qui se passe sur le territoire, des idées... »
- « Des idées d'événements et les échanges avec d'autres structures niortaises »
- « Des connaissances avec une meilleure maîtrise sur de nouveaux dossiers »
- « Ne pas perdre de vue les enjeux du développement durable »

Quel est votre degré de satisfaction du COPART au regard de votre pratique professionnelle ?



* 5 étant le plus satisfaisant

Le COPART répond-t-il à vos attentes ?



Si vous deviez exprimer 3 souhaits concernant le COPART...

- « Se rapprocher d'autres composantes du territoire pour échanger comme le conseil de développement - veiller à ce que les signataires de la charte soient présents aux instances - continuer ainsi »
- « Se fixer des objectifs chiffrés sous la forme de challenge à relever; tous les partenaires doivent faire à tour de rôle des présentations; évolution du périmètre »
- « Des adhérents plus investis dans les GT, une animation de réseau, un élargissement du groupe d'adhérents »
- « Accueillir des acteurs économiques hors ville de Niort Accueillir les plus gros employeurs du territoire Souhait de continuité du COPART et des actions collectives »
- « Plus d'idées novatrices »
- « Rassembler davantage de structures qui seraient actives, plus encore de partages de solutions et d'expériences, échanger avec d'autres structures de la nouvelle Aquitaine, identiques au COPART »